

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARRAISANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

### ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle .....	72,00 €
avec la propriété industrielle .....	116,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle .....	85,00 €
avec la propriété industrielle .....	137,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle .....	103,00 €
avec la propriété industrielle .....	166,00 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule.....	55,00 €

### INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions) .....	8,00 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,50 €
Commerces (cessions, etc...).....	8,90 €
Sociétés (Statuts, convocations aux assemblées, avis financiers, etc...).....	9,30 €

### SOMMAIRE

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 4.930 du 20 août 2014 portant nomination et titularisation d'un Chef de Division à l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques (p. 2627).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.931 du 20 août 2014 portant nomination et titularisation d'un Rédacteur Principal au Conseil National (p. 2627).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.935 du 22 août 2014 portant nomination et titularisation d'un Chef d'Exploitation à la Direction Informatique (p. 2627).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.936 du 22 août 2014 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique (p. 2628).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.972 du 30 septembre 2014 portant nomination et titularisation d'un Secrétaire-sténodactylographe au Service des Prestations Médicales de l'Etat (p. 2628).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.973 du 30 septembre 2014 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Communications Electroniques (p. 2629).*

*Ordonnance Souveraine n° 4.974 du 30 septembre 2014 portant nomination et titularisation d'un Garçon de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (p. 2629).*

*Ordonnance Souveraine n° 5.015 du 16 octobre 2014 portant démission d'un fonctionnaire (p. 2629).*

*Ordonnance Souveraine n° 5.038 du 13 novembre 2014 accordant la Médaille du Travail (p. 2630).*

*Ordonnance Souveraine n° 5.039 du 14 novembre 2014 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2639).*

*Ordonnance Souveraine n° 5.040 du 14 novembre 2014 accordant l'Agrafe des Services Exceptionnels (p. 2647).*

Ordonnance Souveraine n° 5.041 du 15 novembre 2014 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2648).

Ordonnance Souveraine n° 5.042 du 17 novembre 2014 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2649).

Ordonnance Souveraine n° 5.043 du 17 novembre 2014 décernant la Médaille de l'Éducation Physique et des Sports (p. 2650).

Discours prononcé par S.A.S. le Prince Souverain à l'occasion de la Cérémonie de remise des distinctions dans l'Ordre de Saint-Charles et dans l'Ordre de Grimaldi, le 17 novembre 2014 (p. 2652).

Ordonnance Souveraine n° 5.044 du 17 novembre 2014 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 2653).

Ordonnance Souveraine n° 5.045 du 17 novembre 2014 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Grimaldi (p. 2656).

Ordonnance Souveraine n° 5.046 du 18 novembre 2014 décernant la Médaille du Mérite Nationale du Sang (p. 2657).

Ordonnance Souveraine n° 5.047 du 18 novembre 2014 décernant la Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque (p. 2658).

Ordonnance Souveraine n° 5.048 du 18 novembre 2014 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel (p. 2659).

Ordonnance Souveraine n° 5.049 du 19 novembre 2014 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2660).

Ordonnance Souveraine n° 5.050 du 19 novembre 2014 accordant la Médaille du Travail (p. 2661).

Erratum à l'ordonnance souveraine n° 5.033 du 5 novembre 2014 portant nomination de l'Assistante du Chambellan de S.A.S. le Prince Souverain publiée au Journal de Monaco du 14 novembre 2014 (p. 2661).

#### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2014-635 du 12 novembre 2014 portant revalorisation des pensions d'invalidité servies par la Caisse de Compensation des Services Sociaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 (p. 2661).

Arrêté Ministériel n° 2014-636 du 12 novembre 2014 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2012-230 du 26 avril 2012 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant et l'arrêté ministériel n° 2013-76 du 7 février 2013 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant (p. 2662).

Arrêté Ministériel n° 2014-637 du 12 novembre 2014 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2012-564 du 20 septembre 2012 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant et l'arrêté ministériel n° 2013-77 du 7 février 2013 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant (p. 2663).

Arrêté Ministériel n° 2014-638 du 12 novembre 2014 fixant le classement des restaurants « STREET FOOD », « L'INATTENDU », « BISTRO LATINO MONTE-CARLO », « JACK », « LA MARQUISE », « TWIGA », « ZEST ZAFFERANO RESTAURANT », « CAFE LLORCA », « SONG QI », « NOBU » (p. 2663).

Arrêté Ministériel n° 2014-639 du 13 novembre 2014 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « BETTINA S.A. » au capital de 1.480.700 € (p. 2664).

Arrêté Ministériel n° 2014-641 du 13 novembre 2014 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Secrétaire-hôtesse à la Direction de l'Habitat (p. 2664).

Arrêté Ministériel n° 2014-642 du 14 novembre 2014 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 2665).

#### ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2014-3493 du 12 novembre 2014 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 2665).

Arrêté Municipal n° 2014-3570 du 17 novembre 2014 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire (p. 2665).

#### AVIS ET COMMUNIQUÉS

##### MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 2666).

Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 2666).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2014-143 d'un Assistant au Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco (p. 2666).

Avis de recrutement n° 2014-144 de deux Journalistes au Centre de Presse (p. 2666).

Avis de recrutement n° 2014-145 d'un Rédacteur Principal au Conseil National (p. 2667).

##### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947 (p. 2667).

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR**

Acceptation de legs (p. 2668).

**INFORMATIONS** (p. 2668).**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES** (p. 2671 à 2684).**ORDONNANCES SOUVERAINES**

*Ordonnance Souveraine n° 4.930 du 20 août 2014 portant nomination et titularisation d'un Chef de Division à l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 juillet 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Alexandre BUBBIO est nommé dans l'emploi de Chef de Division à l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques et titularisé dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.931 du 20 août 2014 portant nomination et titularisation d'un Rédacteur Principal au Conseil National.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 juillet 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mlle Eloïse CROZET est nommée dans l'emploi de Rédacteur Principal au Conseil National et titularisée dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt août deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.935 du 22 août 2014 portant nomination et titularisation d'un Chef d'Exploitation à la Direction Informatique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 31 juillet 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Pascal POYARD est nommé dans l'emploi de Chef d'Exploitation à la Direction Informatique et titularisé dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-deux août deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.936 du 22 août 2014 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 31 juillet 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Géraldine POUPEAU-ROSCOCHER est nommée dans l'emploi de Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique et titularisée dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-deux août deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.972 du 30 septembre 2014 portant nomination et titularisation d'un Secrétaire-sténodactylographe au Service des Prestations Médicales de l'Etat.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 10 septembre 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Nicolas GRUTER est nommé dans l'emploi de Secrétaire-sténodactylographe au Service des Prestations Médicales de l'Etat et titularisé dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente septembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.973 du 30 septembre 2014 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Communications Electroniques.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 septembre 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Mme Laetitia VINCELOT, épouse CAPRANI, est nommée dans l'emploi de Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Communications Electroniques et titularisée dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente septembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 4.974 du 30 septembre 2014 portant nomination et titularisation d'un Garçon de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 septembre 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Arnaud SPAGLI est nommé dans l'emploi de Garçon de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique et titularisé dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente septembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.015 du 16 octobre 2014 portant démission d'un fonctionnaire.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 3 du 4 mai 2005 portant nomination et titularisation d'un Canotier à la Direction des Affaires Maritimes ;

Vu la requête de M. Vincent AVIAS en date du 25 août 2014 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 10 septembre 2014 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La démission de M. Vincent AVIAS, Canotier à la Direction des Affaires Maritimes, est acceptée, avec effet du 30 novembre 2014.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre palais à Monaco, le seize octobre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.038 du 13 novembre 2014  
accordant la Médaille du Travail.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

Mmes ADRIENNE Marie-Jeanne,

ALLARI Sylvie,

ANTONIOLLI Christine, épouse PISTOCCO,

ARNAUDO Patrizia, épouse BOSI,

BATTI Danièle,

BELLETTI Evelyne, épouse RECORD,

BENSA Eliane, épouse HALLIER,

BERMOND Brigitte,

BOTELLA Jacqueline,

BRIGNONE Rose-Marie, épouse CASTALDINI,

BUCICH Antonella, épouse TAGGIASCO,

Mmes CANTELLI Patrizia, épouse GENOVESE,

CHAVANNES Danièle,

COSTANZA Vita, épouse BALISTRERI,

COTIN France,

DALMAZZONE Hélène,

DARTEVELLE Yvonne, épouse ZAZZI,

DIGIACOMO Rita, épouse PIROMALLI,

EHRHART Nathalie,

FACCIOLO Rosa-Rina,

FERRET Véronique,

FRANTZ Désirée, épouse APROSIO,

FREU Catherine, épouse SABRE,

GALLO Hélène,

GARGANI Christiane, épouse MARTINI,

GENTILE Anna-Maria, épouse NAVA,

GIAMBRA Maria Angela, épouse BONSIGNORE,

LAROSE Aline, épouse GOEURY,

LE HEMONET Laurence,

MORALEDA Gisèle,

ORTS Marguerite, épouse YAN YUEN CHUEN,

PASQUA Anna-Maria,

RAIBALDI Pierina, épouse MARIOTTI,

RHEIN Evelyne,

TEOBALDO Rita, épouse ZAPPAVIGNA,

UGHETTO Geneviève, épouse GIOAN,

Mlles CISMONDO Brigitte,

GIANTON Isabelle,

ODIN Marie-Claude,

POGGI Fabienne,

VENZIN Muriel,

M. AKASBI Bouziane,

MM. AMBROSINI Serge,  
AMBROSINI Stéphane,  
AQUILINA Louis,  
ARTIERI Gérard,  
AUDINO Michel,  
AUGIER Emmanuel,  
BALLESTER Claude,  
BARDI Antonio,  
BARELLI Joël,  
BARTOLI Jean-Pierre,  
BATSALLE Pierre,  
BAUBRIT Alain,  
BERTHELOT DE LA BUNELAYE Bertrand,  
BERTRAND Philippe,  
BERTRAND Régis,  
BOGLIARI Camille,  
BOREL Christian,  
BUONO Pierre,  
CAMPAILLA Serge,  
CHAMBAUT Pascal,  
COLAS Stéphane,  
CONDOLUCI Vincenzo,  
CONIO Daniele,  
CONTI Patrick,  
COUTET Robert,  
DA SILVA José,  
DEAGOSTINI Mauro,  
DEDIEU Jean-Louis,  
DELEPINE Roger,  
DELFAU Christian,  
DELL'AGLIO Marc,

MM. DIANA Rudy,  
ESNAULT Pascal,  
FACCENDA Orlando,  
FALCE Alain,  
FAURE Alain,  
FAVIA Giovanni,  
FELIX Benoît,  
FOCHI Antonio,  
FOURMANOY Bruno,  
FRAIRE Patrice,  
FRELO Marc,  
GENESIO Philippe,  
GIBELLI Lucien,  
GODINO Jean-Claude,  
GRANDONI Umberto,  
GUENIER Jean-Luc,  
GUENIOT Hervé,  
GUOLI Claude,  
GUYOMARD Stéphane,  
GUYONNEAU Jean-Claude,  
HENI Franck,  
LAMONGIE Roland,  
LAPLACE Philippe,  
LE NAOUR Patrick,  
LEYDER Arnaud,  
LONGO Jean-Marc,  
LUCI Mauro,  
LUONGKHAN Somsack,  
MAGRINI Alain,  
MASCHIO Julien,  
MAUREL Philippe,

MM. MAYRAN Jean-Paul,  
MERLIN Olivier,  
MESCHI Roberto,  
MOURET Stéphane,  
MUCINI Rémy,  
N'GUESSAN Bernard,  
NOVENA Giuseppe,  
OLIVARI Jean-Luc,  
OSMONT Hervé,  
PAETA Alexandre,  
PAGLIACCIA Jean-Louis,  
PALOMBA Daniel,  
PASQUET Didier,  
PEGLION Jacques,  
PEREZ Gilles,  
PERRONE Jacques,  
PIANCA Bernard,  
PILLONI Virgilio,  
PODERINI Pierre,  
PONS Jean-François,  
RAMIN Jean-Claude,  
REMI Marceau,  
REVEL Thierry,  
RIEZ Denis,  
RIGOLET François,  
SBIRRAZZUOLI Joël,  
SCAVINI Christian,  
SOFIA Santo,  
SORGI Gian Luigi,  
TERRANOVA Jean-Claude,  
VANDERBRIGGHE Christian,

MM. VINCENTI Giovanni,  
WILHELM Fabrice,  
ZAINO André,  
ZUCHELLI Antoine.

## ART. 2.

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

Mmes ABBO Piérina, épouse RIZZO,  
AMADOR CARRILLO Lidia, épouse CAMPANA,  
AMATO Brigitte, épouse DERIU,  
ANDERSON Annette,  
ANDRE Béatrice, épouse ZAOUÏ,  
BANUELOS Maria-Pilar,  
BARSBY Marie-Josée, épouse BERNARD,  
BEY Karine,  
BLANC Nathalie,  
BONFISSUTO Rosa, épouse CASCINA,  
BOULTER Victoria Jane, épouse DAVIES,  
BRUNETTI Barbara, épouse CATALANO,  
CABALLERO Luzviminda, épouse ASTILLERO,  
CAMBARROT Françoise,  
CASSINI Muriel,  
CATHALA Sylvie, épouse RUPPE,  
CAUDURO Anna,  
CHIAPASCO Christelle,  
CITRONI Gisèle, épouse LEA,  
COCKS Sara, épouse DURANDO,  
CORAZZA Lucette,  
COUTO DA COSTA Emilia Da Conceicao,  
CULLEN Joséphine, épouse CRONSHAW,  
CUNCU Aline,  
DAMAZ Anouck, épouse MONNET,



Mmes D'AMICO Manuela, épouse VIOTTI,  
DANAS Dominique,  
DE OLIVEIRA FERREIRA Maria Manuela,  
épouse ALBIN,  
DEBOURDEAU Magali,  
DELEPINE Isabelle,  
DELLA ROCA Marie, épouse GUY,  
DUCHENE Marie-Christine, épouse LANTERI,  
DUSSER Nadine,  
EUSEBI Nadine, épouse GERTALDI,  
EYMERY CODERCH Carine,  
FILARDO Silvana,  
FLEUREY Hélène, épouse MANFREDI,  
FREITAS DA SILVA Joaquina, épouse DA COSTA  
E SILVA AZEVEDO,  
GAJERO Sylvie,  
GALLO Géraldine, épouse MOTILLON,  
GALVAGNO Silvana, épouse PELAZZA,  
GANOVELLI Nadia, épouse DERIU,  
GASKIN Anne-Marie,  
GHE Cecilia, épouse MOREL,  
GIORDANO Valérie, épouse AFFETTI,  
GIRALDI Hélène, épouse VAROL,  
GODET Charline, épouse HERING,  
GONCALVES DA SILVA Conceicao, épouse DE  
OLIVEIRA MENDES,  
GRUBER Monique, veuve DELMOTTE,  
GUINANDIE Régine,  
GUIS Rose Marie, épouse DUMONT,  
HEALY Barbara, épouse DELACOUR,  
HUBENTHAL Kathrin, épouse PESCI,  
IEMMA Maria-Stella, épouse LOIACONO,

Mmes JANSEN OP DE HAAR Honore,  
JAYATUNGA Swarna, épouse KULATUNGA,  
JENSEN Britta,  
JESUS DE SOUSA Maria Inès, épouse SGHAIER,  
KNAPP Charlotte, épouse BADDELEY,  
LAAMRANI Zohra, épouse ARRIGONI,  
LACHHAB Laila, épouse BOUCHTA,  
LAMBERT Nadia, épouse ROUSSILHE,  
LAMJIDI Hadhoum, épouse BOUAYACH,  
LANDOIN Christelle,  
LANTERI Barbara, épouse BOREA,  
LAPORTE BRAL Marielle,  
LE BRAS Patricia,  
LEGNANI Anna,  
LIAGRE Dany,  
LINSELLE Cécile, épouse CAPRONI,  
LUCI Valérie, épouse CABOT,  
LUPIS Marilena, épouse PAONE,  
MACCAGNO Franca,  
MAIOLI Pierra,  
MAROLLES Nathalie, épouse LOBJOIE,  
MARTIN Céline,  
MARTINEZ Pierrette,  
MATS Joëlle,  
MERLINO Caroline,  
MINETT Sonia, épouse SANCHEZ,  
MONTANO Rose Mary,  
MORIN Sylvie,  
NEVEU Nadine,  
OSPINA GARCIA Solange, épouse MARIN  
OSORIO,

Mmes PADOVA Elisa,  
PAPPALARDO Patricia,  
PARMENTIER Nathalie, épouse MASSON,  
PEERALLY Rosemay,  
PICOTTINI Carine, épouse NOUVEAU,  
PIETRI Patricia,  
PISCO BIDES Estrella, épouse SOULIES,  
PITURA Cristina, épouse PETIOT,  
PROFETA Laurence,  
PROKOPOWICZ Sandrine, épouse STEVA,  
RAGAB Nadia, veuve FARAG,  
REBAUDO Martine, épouse PEREZ,  
REGNIER Valérie, épouse JAGLINE,  
RIBEIRO DA SILVA Adelaïde, épouse  
CHAUMONT,  
RICHAUD Nathalie, épouse LEGAULT,  
ROCCA Nancy, épouse BROUSSE,  
ROOS AF HJELMSÄTER Eva, épouse RANIERI,  
RUIZ Fabienne, épouse MARTINI,  
RUSSO Virginie, épouse BARDIN DIT  
COURAGEOT,  
SACCA Carmela, épouse CAPRARO,  
SACCONAGHI Veronica, épouse KANNENBERG,  
SALVANO Nicole, épouse DUMOND,  
SAMMARTINO Maria,  
SANTIN PAEZ Manuela, épouse BASALO,  
SANTOS Gertrudes, épouse RODRIGUES,  
SARFATI Isabelle, épouse ARFI,  
THEOPHAGE Laetitia,  
THIERET Geneviève, épouse PIROT,  
VALENCIA PARRA Maria Elena, épouse CANO  
PEREZ,

Mmes VARRIALE-BONARDI Cynthia,  
WATREMEZ Christine, épouse CROS,  
ZUNINO Paola,  
Mlles AFONSO Ana,  
ALLEE Nathalie,  
BALDONI Catia,  
BANUELOS Maria Luisa,  
CARDI Christelle,  
DALAENALLA KANKANAMGE Nandawathie,  
DECOURT Danielle,  
FLORENT-BROCHET Michelle,  
GUILLARD Isabel,  
JEREMENKO Katia,  
LAKHDARI Sadia,  
LEVEQUE Magali,  
MAMMOLITI Sabine,  
MANCA Catherine,  
MARTIN Véronique,  
ORBAN Claudia,  
PONS Marie-Hélène,  
RAMSTAD Patricia,  
RIEUX Nadine,  
SORASIO Evelyne,  
SPINELLI Claude,  
VAUCHER Martine,  
ZANON Claudia,  
ZELIOLI Marie-Christine,  
MM. ABDILLAH Said Mohamed,  
ABDOU Mohamed,  
ABOUSSABR Kamal,  
ADAM Stéphane,

MM. AFOUF Fayçal,  
AGUIRRE BORDA Vladimir,  
ALLARI Marc,  
ALLEVATO Giuseppe,  
AMICI Robert,  
ANDRE Philippe,  
ANDREACCHIO Salvatore,  
ANTONI Patrick,  
APROSIO Philippe,  
ARIYADAS Ariyamuthu,  
ASTOLFI Marc,  
AUBRUN Dominique,  
AYALA Gérald,  
BACILE Enrico,  
BALDERAS Jean-Christian,  
BARTOLETTI Frédéric,  
BEILL Pascal,  
BENLARBI Mohamed,  
BENNEJEAN Damien,  
BETTACCHIOLI Alexis,  
BEYNET Didier,  
BIASIBETTI Alain,  
BILLION Gilles,  
BLANC Bernard,  
BOSIO Massimo,  
BOURDON Daniel,  
BRANCATO Natale Stefano,  
BRIGUI KECHICHE Nouri,  
BRUGEL Jean-Claude,  
CAFAXE Thierry,  
CAIRO Pietro,

MM. CALDERONE Vincent,  
CAMINITI Vincenzo,  
CAMPANA Olivier,  
CAMPILLO Robert,  
CAMPISI Mauro,  
CANESTRELLI Raphaël,  
CANESTRIER Franck,  
CANINO Sigismondo,  
CANO PEREZ Jesus Antonio,  
CAPANNI Thierry,  
CAPUTO Carmine,  
CARLE Olivier,  
CARUSO Rocco,  
CARUSOTTO Antonio,  
CASSINI Claudio,  
CATSIAPIS George,  
CAULES Pierre,  
CAVUTO Thomas,  
CAZAC Edouard-Georges,  
CHABANAIS Cyril,  
CHEVRIAUX Claude,  
CHIABAUT Christophe,  
CHIER David,  
CHOUKI Azeddine,  
CICERO Eric,  
COMOGLIO Eric,  
CONTESTI Marc,  
CORNIGLION Thomas,  
CORSI Frédéric,  
CUNAT Pascal,  
CURTI Jean-Marc,

MM. DA COSTA Steeve,  
DA COSTA MEIRA Joaquim,  
DA SILVA FRANCO Joaquim,  
DABEZIES Frédéric,  
DAVIES Nicolas,  
DE FREITAS GONCALVES Antonio,  
DE OLIVEIRA AZEVEDO Antonio,  
DE STEFANI Aldo,  
DECOSTER Jean-Patrick,  
DEIANA Salvatore,  
DEL ARCO Marc,  
DELANNEY Laurent,  
DELLA ROCCA Gérard,  
DELLERBA Stéphane,  
DELORME Eric,  
DELUGAS Salvatore,  
DEMIAN GEORGE Emmanuel,  
DEROEUX Patrick,  
DESCHAMPS Thierry,  
DESMOULINS William,  
DESSAIGNE Patrice,  
DESSAIGNE Robert,  
DESSI Fabrice,  
DEVERDUN Lionel,  
DEWASURENDRA WIJENARAYANA Sarath,  
DI MARINO Davide,  
DISPERATI Bruno,  
DISS Larbi Daoud,  
DJEKHAR Patrice,  
DOLLE Gabriel,  
DUFOSSE Bruno,

MM. DUVOID Guy,  
EL HILALI Khalid,  
ERMACORA Gian Battista,  
ESTEVE FERREIRA Julio,  
EVRARD Eric,  
FALL Malick,  
FAZZOLARI Luciano,  
FERRARO Michel,  
FICHET Yann,  
FONTANA Robert,  
FRANCHINA Guido,  
FRANCO Blaise,  
FUSANI Roger,  
GALIZIA Didier,  
GARBINI Christian,  
GARCIA Gérard,  
GARCIA Miguel,  
GASCA QUEIRAZZA Francesco,  
GASCIARINO Alessio,  
GATTELET Michel,  
GENESTIE Jean-Marc,  
GERY Emmanuel,  
GILLIAND David,  
GIMMA Richard,  
GIOANNI Philippe,  
GIRAUD Alain,  
GOUPIL Christophe,  
GOZZELLINO Maurice,  
GREGOIRE Rolland,  
GUEL Antoine,  
HELLER Yves,

MM. HUDELLE Thierry,  
HUTTEAU Patrick,  
HVALA Stéphane,  
IANNI Giuseppe,  
ILARI Christophe,  
IMPAGLIAZZO Antoine,  
ISAIA Jean-Peter,  
ISRAM Jeewajee,  
KEITA Ousmane,  
KOYAMA Kiyotaka,  
LABAT Colin,  
LABEINELLE Claude,  
LAINE Jean-Michel,  
LANDEAU Yanick,  
LANG Michel,  
LANTERI Frédéric,  
LAPLANTE Jean-Pierre,  
LARBI Salem,  
LATRON Philippe,  
LAVARDE Franck,  
LEGAULT Franck,  
LEHEC Yves,  
LINISE Pierre,  
MADADKHAH SALMASSI Arash,  
MAGONIO Paolo,  
MANDINE Yvan,  
MARCHAL Pascal,  
MARTARELLO Louis,  
MARTIN Jacques,  
MATECAK Stjepan,  
MAZZA Eric,

MM. MENDES MARQUES Jorge,  
MICELI Domenico,  
MILO Onofrio,  
MOCHEE Joël,  
MORIAU Louis,  
MOTILLON Guillaume,  
MOUNIER Eric,  
MOUTEL Patrice,  
M'RIZAK Mohamed,  
NEJAH Robert,  
NERICI Richard,  
NOVAIS MARQUES Carlos,  
NOVAIS MARQUES Domingos,  
OBENG Ernest,  
OULD EL HKIM Driss,  
OURGUIG Mohamed,  
PASTOR Daniele,  
PATTE Patrick,  
PESENTI Norbert,  
PESENTI Pascal,  
PETRINI Olivier,  
PHILIBERT Stéphane,  
PIAZZA Gilles,  
PICETTI Angelo,  
PIEL Philippe,  
PIZZIO Philippe,  
PLANCHENAU Laurent,  
POGGIO Jacques,  
PRIEUR Georges,  
PRINGUEY Antoine,  
RACCA Bernard,

MM. RAMPINI Marco,  
RAVA Philippe,  
RAYMOND Thierry,  
RENARD Eric,  
RIBEIRO Jean-Marc,  
RIBOUCHON Frédéric,  
RICHELMI Régis,  
RINSMA Raymond,  
RISCH-ROMANI Renaud,  
RIVADULLA PAZOS Alfonso,  
ROBIGLIO Didier,  
RODRIGUEZ Jean-Claude,  
RONCUCCI Marcel,  
ROSSI Guy,  
ROULE Hervé,  
RUBBINI Richard,  
SACCON Roberto,  
SAÏDI Sémir,  
SALL Sada,  
SANCHES Julio,  
SANCHEZ Manuel,  
SANDBERG Michaël,  
SARMENT Philippe,  
SASSELLI Cédric,  
SAVIOLA Claudio,  
SCHAAN Thierry,  
SCOFFIER Frédéric,  
SICOLO Ricardo,  
SIMON Alain,  
SOLER Jean-Luc,  
SPANO Giuseppe,

MM. STEFANI Christian,  
TEISSEIRE Philippe,  
TESTA Roberto,  
THEVENOT Marc,  
TINARELLI Walter,  
TOMASONI Thierry,  
TORNATORE Rémy,  
TRAVERT Marc,  
TROI SGROS Jean-Michel,  
TROTTA Giovanni,  
TRUCHI Pascal,  
TUBINO Michaël,  
UGOLINI Gilles,  
URSO Stefano,  
VALDAMBRINI René,  
VELLUTINI Jean-Yves,  
VENCHIARUTTI Ralph,  
VENEZIANO Gabriel,  
VIRGAL Pierre,  
WALAS Olivier,  
WHARRAM Edmund,  
ZAPPAVIGNA Stephano,  
ZINGALE Davide.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.039 du 14 novembre 2014  
accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

Mmes Fabienne AVRANO, épouse BEL, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle CARLE, Archiviste au Département des Finances et de l'Economie,

Marie-Pierre CARPI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Thérèse CIAMPOSSIN, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle DELERUE, Cadre supérieur de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Michèle DI TUORO, manipulatrice en électroradiologie de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Laurence DUMOULIN, épouse GIRO, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Danielle GABUTTI, épouse VANZO, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Noëlle GIBELLI, Sage-femme cadre supérieur au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie JAUMAIN, épouse BASTE, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Brigitte LAMOOT, épouse DELLYS, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Brigitte LEHOUX, épouse FINO, Sage-femme de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie POULIN, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Vincente RUSSO, épouse TORTORINO, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Laurence SANDRINI, Secrétaire Médicale de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Laurence TRIPODI, épouse PAPOUCHADO, Adjoint au Chef de Division à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Antoinette TROSSARELLO, épouse SALMON, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mlle Renelle GIORGIO, Guichetier référent aux Postes et Télégraphes,

MM. Christian BELLONE, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,

Michel BUSELLI, Inspecteur-chef, Capitaine à la Police Municipale,

Gilles CRESTO, Comptable à l'Office des Emissions de Timbres-poste,

- Jean-François DUFRENNOY, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- MM. Robert FIMMANO, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- Jean-Marie GABUTTI, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Christian GSTALDER, Analyste de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Patrick LAVAGNA, Chef de section au Service des Prestations Médicales de l'Etat,
- Alain MARGE, Surveillant chef à la Maison d'Arrêt,
- Bernard MARTIN, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Daniel ODELLA, Facteur d'équipe aux Postes et Télégraphes,
- Frank PEREZ, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- Eric PROFETA, Jardinier 4 branches à la Mairie de Monaco,
- Jean-Marie PUCCI, Conducteur de travaux au Service de maintenance des bâtiments publics,
- Gérard RENAUD, Surveillant de Jardin à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Jean-Jacques WALTZ, Conducteur ambulancier hors classe au Centre Hospitalier Princesse Grace.

## ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

- Mmes Nathalie ALBALADEJO, Chef de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,
- Michèle AMSTUTZ, épouse REYNAUD, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Béatrice BERGES, épouse ZARRAS, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- Mmes Patricia CAPPELLI, Auxiliaire puéricultrice de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Catherine CASANOVA, épouse MARIANI, Chef de division à la Direction de l'Expansion Economique,
- Sylvie DAMIOT, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Valérie DANI, épouse MILLON, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sabrina DANIEL, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Patricia DANIELETTO, épouse COGNIER, Infirmière de bloc opératoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Claudine DOBRIL, épouse ANGEL, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Marie-Josée FLAMINE, Hôtesse-guichetière au Service des Titres de Circulation,
- Geneviève FOI, épouse ALLAVENA, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Cécile FOLLONI, épouse BACHET, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Brigitte FONT, épouse ROBINI, Chef de division à la Direction de l'Expansion Economique,
- Nathalie FOSSE, épouse RENAUDO, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Aline GHIGLIONE, épouse DRAME, Assistante socio-éducatif au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sylviane HAECKLER, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Isabelle HERGET, épouse LAURIER, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,



Mmes Olivia HUGUET, épouse MAZET, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique KUMMER, épouse LEVASSEUR, Aide-soignante de classe Supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Chantal LAFON, épouse LLAMAS BELIJAR, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Evelyne LANTERI, Employé de bureau à l'Office des Emissions de Timbres-poste,

Sylvie LE SAUX, épouse ALESSANDRA, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Lucie LIGUORI, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique LOISEAU, épouse LELASSEUX, Secrétaire Médicale de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie LOUCHE, Chef de division à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,

Joëlle MARTINEZ, épouse TOMATIS, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie MAURO, épouse MASSENET, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Chantal MEZIN, épouse LOUBARESSE, Auxiliaire puéricultrice de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie MONTENOT, épouse SANTOS, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie NARDONE, Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique,

Karen-Louise NELSON, épouse GRAPARD, Professeur d'Anglais intensif à l'Ecole de Fontvieille,

Francine NICOLAS, épouse BLANC, Sage-femme de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Nathalie ORENGO, Secrétaire-Sténodactylographe au Contrôle Général des Dépenses,

Josiane ORTOLANI, épouse CAMPAGNA, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Élisabeth PERE, Auxiliaire puéricultrice de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine PUCCI, épouse LUSIGNANI, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Chantal RACCA, épouse LLOPET, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Catherine RODRIGUEZ, épouse AMADEI, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Elisabeth ROMANI, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Emmanuelle ROSSIGNOL, épouse DIAZ, Secrétaire médicale de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie ROUSSEL, épouse LEFFY, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Patricia RUBINO, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle SACCOMANO, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Margit SORENSEN, épouse VERRANDO, Secrétaire-hôtesse à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Annick TEJERA, épouse FONTANA, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

PASCALE VANBECELAERE, épouse LEQUIEN, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine VIGERAL, Attachée à la Mairie de Monaco,

- Mmes Vanina VITALI, Contrôleur divisionnaire à la Direction des Communications Electroniques,
- Milena VUKSA, épouse JOSEPH, Agent contractuel à la Police Municipale,
- Mlles Virginie AGNESE, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Rose-Marie BALDERAS, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Corinne BERNARDI, Commis-archiviste au Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme,
- Brigitte BONFANTE, Technicienne de laboratoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Muriel CIQUET, Puéricultrice de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Isabelle DELICHERE, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sophie GONTIER, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Corinne GRAZIANI, Attachée à la Direction de l'Expansion Economique,
- Chantal GUEUX, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Laurence LAGNEAU, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Nathalie SCIANDRA, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Sandra VIRGILI, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Gilles ABONNEAU, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. José ALVES RODRIGUES, Agent d'accueil qualifié au Service des Parkings Publics,
- Patrick ANGIOLINI, Attaché d'administration hospitalière principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Hervé BALDONI, ancien Factotum à l'Ecole de la Condamine,
- Christian BAUDIE, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Philippe BOIROUX, Conducteur ambulancier hors classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Didier BORDAS, Contrôleur à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,
- Yvan BREZZO, Surveillant de travaux au Service des Parkings Publics,
- David CANTERBURY, Surveillant de port à la Direction des Affaires Maritimes,
- Gilles CELLARIO, Adjoint au Directeur de l'Aménagement Urbain,
- Frank CHAMPION, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Philippe CHEVALIER, Adjoint technique à la Mairie de Monaco,
- Robert COTTON, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Eric DEFRANCE, Conducteur de travaux à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Ange DI LORENZO, Surveillant de jardin à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Jean-Charles DUCHESNE, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Ahmed EL MOUKTAFI, Infirmier de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Driss ESSABRI, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

- MM. Christophe FERET, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Christian FRANCHET, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Marie GIACALONE, Aide-soignant de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Christophe GIORDANINO, Aide-jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Didier GRAC, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Thierry GRAZIANI, Chef de parc principal au Service des Parkings Publics,
- André GUERRA, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Renato ISOARDI, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Claude JOURNOUD, Chef magasinier adjoint à la Régie des Tabacs et Allumettes,
- Olivier KINER-ROTI, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Denis LANTERMINO, Contrôleur au Service des Titres de Circulation,
- Philippe LAURENT, Infirmier de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Paul LEBRUN, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Richard LEMAIRE, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt,
- Jean-Claude MAITRUGUE, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Rémi MANAS, Chef de secteur au Service des Parkings Publics,
- Emmanuel MASSENET, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Ralph MOTTURA, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Christophe NADAL, Surveillant à la Maison d'Arrêt,
- Denys NEGREL, Infirmier anesthésiste de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Didier NERVO, Aide-soignant de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Claude PELLAT, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Paquito PLATAS, Chef de Parc au Service des Parkings Publics,
- Bruno RACO, Agent de maîtrise au Service des Parkings Publics,
- Pascal RAPAIRE, Ouvrier professionnel 2<sup>ème</sup> catégorie au Service de Maintenance des Bâtiments Publics,
- Didier RAZAFINDRALAMBO, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Louis REVELLI, Ingénieur hospitalier en chef de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Pierre ROGGI, Attaché d'administration hospitalier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Hugues ROUX, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt,
- Frédéric SCAGLIOLA, Surveillant à la Maison d'Arrêt,
- Franck SCHELLINO, Chef magasinier à la Régie des Tabacs et Allumettes,
- Gilles SELLEM, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean TIRIOU, Aide-soignant de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace.

## ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mmes Solange ARESKI, épouse AGOSTA, Auxiliaire puéricultrice de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Maria BARBOSA DA CUNHA RIBEIRO, épouse DA SILVA RIBEIRO, Aide au foyer au Service d'Actions Sociales,

Nathalie BERGEROT, Employé de bureau à la Direction de la Sûreté Publique,

Sarah BERTI, épouse MALTESE, Secrétaire comptable à la Régie des Tabacs et Allumettes,

Sandra BIMA, Professeur des Ecoles au Collège Charles III,

Fabienne BLANCHARD, épouse DELAHAYE, Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle BOERO, Contrôleur au Contrôle Général des Dépenses,

Martine CHARVIN, épouse MORTAUD, Secrétaire-sténodactylographe au Service des Travaux Publics,

Pascale COMPAGNOT, épouse MULLER, Professeur d'Education Physique et Sportive/Natation au Collège Charles III,

Stéphanie DAMAR, épouse LOVAZZANI, Chef de bureau au Département des Affaires Sociales et de la Santé,

Valérie DELAUNAY, épouse LONG, Secrétaire-sténodactylographe au Centre de Presse,

Natacha DIOURY, épouse PUGLIA, Gardienne de chalet de nécessité,

Valérie DOURNAUX, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Michèle FERET, épouse ROBILLON, Professeur de Sciences Naturelles au Collège Charles III,

Sabrina FLANET, épouse AZZURRO, Contrôleur à la Direction des Services Fiscaux,

Mmes Nadine FULCONIS, épouse LARROQUE, Aide-soignante de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christel GALLI, épouse BIZOT, Directrice Adjointe de la Crèche l'Île aux Bambins,

Christiane GATTI, épouse FILIBERT, Professeur de secrétariat au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,

Carole HERNANDEZ, épouse GAMBA, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Monique HOOGENHOUT, Maître 1<sup>er</sup> degré de langue à l'Ecole des Révoires,

Muriel HUMBERT, épouse MILANESIO, Chef de bureau au Service des Titres de Circulation,

Valérie JOCHMANN, épouse MACCIO, Infirmière anesthésiste de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Patricia JOUANIN, Chef de bureau à la Direction de l'Environnement,

Charlotte KHEMILA, épouse PEIRANO, Agent des services hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Laurence LAFON, épouse LAUZEILLE, Aide-soignante de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nadine LEVESY, épouse LANARI, Professeur d'Economie et Gestion Administrative au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,

Suzanne LEVY, épouse D'AUMALE, ancien Professeur d'Anglais au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,

Elisabeth LOMASTO, épouse VALLOSIO, Attachée Principale à la Mairie de Monaco,

Souad MAAFA, Aide au foyer au Service d'Actions Sociales,

Bernadette MAINHAGU, épouse LE TOUMELIN, Psychologue hors classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Angéla MAISANO, épouse CARBONE, Aide-soignante de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Karine MANZONE, épouse BON, Professeur d'Histoire-Géographie au Collège Charles III,

Marianne MERQUI, épouse LANTERI, Administrateur à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,

Roselyne MORO, épouse ARMSTRONG, Professeur d'Anglais au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,

Sylvie ORENGO, épouse LY, Aide-maternelle à l'Ecole de Fontvieille,

Nathalie PARENT, épouse BERUTTI, Chef de bureau à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Coralie PASSERON, Chef de section au Département des Relations Extérieures et de la Coopération,

Valérie POLLINA, épouse TROUCHE, Auxiliaire de Puériculture au Foyer Sainte-Dévote,

Nancy QUECHON, épouse CANDES, Archiviste à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Solange RAGAZZONI, épouse CONTERNO, Professeur d'Education Physique et Sportive au Collège Charles III,

Corinne SALOMON, épouse GIRAUD, Agent d'entretien qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Cécile THIBAUT, épouse MASTRORIZZI, Ouvrier Professionnel Qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie VANDENBERGHE, épouse VANKEMMEL, Animateur au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mlles Sandrine CABY, Aide-soignante de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie CARTEL, Agent des services Hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christelle DUPEYRON, Suppléante administrative au Secrétariat Général du Ministère d'Etat,

Mlles Laure FINO, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Françoise GIOFRE, Attachée Principale à la Mairie de Monaco,

Sandra GOUJON, Auxiliaire de puériculture au Foyer Sainte-Dévote,

Audrey GRIMALDI, Archiviste au Service des Prestations Médicales de l'Etat,

Isabelle LAGNEL, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique MALAISE, Guichetier référent aux Postes et Télégraphes,

Nathalie MENIEL, Educatrice de jeunes enfants au Foyer Sainte-Dévote,

Bénédicte MOLAC, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique MONTERON, Masseur Kinésithérapeute de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Valérie MUSSO, Infirmière de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Aline POYET, Inspecteur à la Direction des Services Fiscaux,

Chrystel VOLA, Infirmière anesthésiste de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

MM. Gilbert ANGELIN, Ouvrier professionnel 2<sup>ème</sup> catégorie à la Mairie de Monaco,

Jean-Michel ANGLADE, Facteur aux Postes et Télégraphes,

Michel ARNOLD, Agent des services Hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Jean-Charles ARRIGO, Surveillant à la Maison d'Arrêt,

Nicolas AUTRAN, Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Sébastien BAIXIN, Surveillant à la Maison d'Arrêt,

- MM. Jean-Marc BALLESTRA, Agent des services Hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Christophe BENDER RAYNAL, Technicien à la Direction des Affaires Culturelles,
- Jean-Michel BIANCHI, Responsable Technique des équipements culturels à la Direction des Affaires Culturelles,
- Thierry BOTTA, Ouvrier professionnel 2<sup>ème</sup> catégorie à la Mairie de Monaco,
- Franck BRAQUET, Ouvrier électromécanicien à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Robert BRINGS, Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Éric BROSSON, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Jean-Louis BRUNEL, Chauffeur livreur magasinier à la Mairie de Monaco,
- Alain CHAMPURNEY, Surveillant à la Maison d'Arrêt,
- Sébastien COTTALORDA, Chef de division au Service des Parkings Publics,
- Thierry DALMASSO, Greffier au Greffe Général,
- Frederik DEDELLEY, Chef de secteur au Service des Parkings Publics,
- Patrick DOMANGE, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Pierre FECCHINO, ancien Professeur de Philosophie au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,
- Eric FRONGIA, Opérateur au Service des Titres de Circulation,
- Giuseppe FUCILE, Ouvrier professionnel 1<sup>ère</sup> catégorie à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Christophe GAMERDINGER, Professeur d'Education Physique et Sportive au Collège Charles III,
- MM. Gabriel GENRE, Serrurier au Service de Maintenance des Bâtiments Publics,
- Thierry GIANNINI, Maître Ouvrier Principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mario GIRGENTI, Agent d'accueil au Service des Parkings Publics,
- Frédéric GIUFFRA, Ouvrier professionnel 2<sup>ème</sup> catégorie à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Frédéric GUILLEMAIN, Ouvrier professionnel 2<sup>ème</sup> catégorie à la Mairie de Monaco,
- Franck JOIRIS, Infirmier de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Serge LAMBERT, Chef de parc principal au Service des Parkings Publics,
- Pascal LATTAT, Surveillant au Jardin Exotique,
- Bruno LAUDISI, Chef d'équipe à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Olivier LEDEME, Agent des services Hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Bernard LEFRANC, Chef du Service de l'Etat Civil - Nationalité,
- Frédéric LUTGEN, Surveillant de jardin à la Direction de l'Aménagement Urbain,
- Maximilien MACCIO, Employé de bureau à l'Office des Emissions de Timbres-poste,
- Georges MANS, Agent de maîtrise au Service des Parkings Publics,
- Yann MAURO, Contrôleur au Centre Technique des Véhicules,
- Patrick MICELI, Ouvrier d'entretien au Domaine Communal-commerce Halles et Marchés,
- Nicolas MOUTOUT, Caissier à la Trésorerie Générale des Finances,
- Daniel NOBBIO, Surveillant au Jardin Exotique,
- Paul OREFICI, Maître ouvrier au Centre Hospitalier Princesse Grace,

MM. Pierre PETTAVINO, Dessinateur-projeteur à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,

Laurent PIERSON, Géomètre à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,

Stéphane PORCU, Contrôleur au Service des Titres de Circulation,

Stéphane PRATALI, Ouvrier professionnel qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Gérard ROBINI, Contrôleur du Trafic Aérien au Service de l'Aviation Civile,

Patrick ROLLAND, Chef de division à la Direction de l'Environnement,

Alain SAINT-JEAN, Agent des services Hospitaliers qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Pierre SAVELLI, Factotum au Lycée Albert 1<sup>er</sup>,

Francis SIMONCINI, Chef d'équipe à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Stéphane STOKOVIC, Attaché à la Direction de la Sécurité Publique,

Manuel TEIXEIRA DOS SANTOS, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Thierry VERDIER, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Daniel VIEL, Agent de production aux Postes et Télégraphes.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.040 du 14 novembre 2014 accordant l'Agrafe des Services Exceptionnels.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles premier et 3 de l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

L'Agrafe en Argent des Services Exceptionnels est accordée pour acte de courage et de dévouement à :

M. Pierre TAULIER, Capitaine de Police.

ART. 2.

L'Agrafe en Bronze des Services Exceptionnels est accordée pour acte de courage et de dévouement à :

MM. Philippe GIFFAULT, Sous-brigadier de Police,

Jean-François DELIGEARD, Sous-brigadier de Police,

Quentin METZGER, Agent de Police,

Cédric BAUDOIN, Agent de Police,

M. Christophe PROT, Collaborateur d'un Cabinet d'avocats.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.041 du 15 novembre 2014 accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

MM. Lane ANDERSON, Bénévole à Fight Aids Monaco,

Marcel ATHIMOND, Bénévole à l'Association Kiwanis Club de Monaco,

Michel AUBERY, Président de la Section A.S. Monaco Football Amateur,

Mlle Lorena BALLESTRA, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Mmes Monique BASSO, épouse BROK, Bénévole à « Mission Enfance »,

Corinne BEDOISEAU, Bénévole à Fight Aids Monaco,

M. Giovanni BETELLI, Donateur,

MM. Eugène BOCCONE, Membre de l'Association « La Nuit des Associations »,

Laurent CAMBI, Membre du Conseil d'Administration du Comité des Fêtes de la Saint-Roman,

Mmes Christine CARIU, épouse GARCIA, Bénévole à l'Association des Archives Audiovisuelles de Monaco,

Camille FALGUERA, épouse CARRASCO, Bénévole à l'Œuvre de Sœur Marie,

Fabienne FERRANDES, Bénévole à Fight Aids Monaco,

MM. Charles FONTANA, Bénévole à l'Association Sportive de la Sûreté Publique,

Romain GLIBERT, Vice-président de l'Association Monégasque de Retraites par Répartition,

Julien LAUPRETRE, Président du Secours Populaire Français,

Mme Jacqueline LE CAM, épouse GASTAUD, Bénévole à l'Œuvre de Soeur Marie,

MM. Franck MEGGINSON, Bénévole à l'Association « Jeune J'Ecoute »,

Massimo MICHELIS, Président de l'Association Caap-Afrika,

Robert PRAT, Vice-président de la Fédération Monégasque d'Escrime,

Mmes Janine ROCCO, épouse ONTIVERO, Bénévole à l'Association « de Fil en Aiguille »,

Rosalba SOPRANZI, épouse MONTELEONE, Bénévole à l'Association « de Fil en Aiguille »,

Angèle SURACE, épouse BRAQUETTI, Présidente de l'Association Monégasque de Retraites par Répartition,

M. Laurent TRANCY, Bénévole à l'Association des Archives Audiovisuelles de Monaco.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce



qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.042 du 17 novembre 2014  
accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

- MM. Christophe MARECHAL, Commandant de Police,  
Pascal MURRIS, Capitaine de Police,  
Serge SEPE, Adjudant-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompier,  
Denis RAYMOND, Adjudant à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
Lionel REA, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-pompier,  
Jean-Louis BOUVIALA, Maréchal des Logis-chef à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
Patrice BIAGI, Major de Police,  
Bruno VOGELSINGER, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,  
Daniel DAZIANO, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

MM. Jean-Marc OBERDORFF, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Olivier ARCIN, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Bernard BOUCHER, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Thierry DIAS DA CRUZ, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Eric CUPIF, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Frantz SCHOUFT, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Pascal CIET, Carabinier de 1<sup>ère</sup> classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Stéphane HAMONIC, Sapeur-pompier de 1<sup>ère</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompier,

Thierry GRAVEROT, Sous-brigadier de Police,

Pascal DEL TAGLIA, Sous-brigadier de Police,

Jean-Michel BOFFANO, Agent de Police,

Bruno BOSCAGLI, Agent de Police,

Jean-François LARROQUE, Agent de Police,

François ROSA, Agent de Police,

Eric ROSPOCHER, Agent de Police,

Philippe TURNY, Agent de Police.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

- MM. Tony VARO, Lieutenant-colonel à la Compagnie des Sapeurs-pompier,  
Patrice JACOB, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompier,  
Philippe ROUZE, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompier,  
Nicolas LHOTEL, Caporal-chef à la Compagnie des Sapeurs-pompier,  
Yvan BERNINI, Brigadier de Police,

MM. Laurent HERREYRE, Sapeur-pompier de 2<sup>ème</sup> Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

Jerry VAN DEN DRIESSCHE, Agent de Police,

Eric BUBALO, Agent de Police,

Mme Muriel RUFFINO, épouse FONTANILI, Agent de Police,

MM. Laurent TORNEL, Agent de Police,

Stéphane GOTI, Agent de Police.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mme Nathalie MATHIS, épouse HOUZE, Lieutenant de Police,

MM. Luc TRAPINAUD, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

Frank GIRIBALDI, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

Philippe GRANDIDIER, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

David LAILHEUGUE, Carabinier de 2<sup>ème</sup> classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Michaël DENHEZ, Carabinier de 2<sup>ème</sup> classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Michael SERRA, Carabinier de 2<sup>ème</sup> classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Stéphane CHERQUI, Agent de Police,

Vincent ROQUES, Agent de Police,

David RISALITI, Agent de Police.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.043 du 17 novembre 2014  
décernant la Médaille de l'Education Physique et  
des Sports.*

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 2.333 du 20 août 1939 instituant une Médaille de l'Education Physique et des Sports ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

MM. Eric BESSI, Vice-président de la Fédération Monégasque de Judo,

Christian CADO, Représentant de l'Automobile Club de Monaco auprès des Autorités Françaises du Département des Hautes Alpes,

Michel CHABRAN, Représentant de l'Automobile Club de Monaco auprès des Autorités Françaises du Département de la Drôme,

Charles FOUQUE DE VILLENEUVE, Comte du Bediesse, Président d'ASCoT,

Sébastien GATTUSO, Coordinateur du Sport de haut niveau au Comité Olympique Monégasque,

Gilbert LANDRA, Vice-président de l'Association Sportive de la Sûreté Publique,

Alain MANIGLEY, Secrétaire Général de la Fédération Monégasque de Tennis,

MM. Roland ORNELLA, Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Monégasque de Tir,

Patrice SERVELLE, Sapeur-pompier à la Compagnie des Sapeurs-pompiers, Athlète de haut niveau.

ART. 2.

La Médaille en Argent de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

Mme Chamiram ABDALLAH, Directeur Technique de l'A.S. Monaco, section Yoga,

M. René ALBERTINO, Membre du Club Alpin Monégasque,

Mme Christine BLANCON, Professeur d'Education Physique et Sportive,

MM. Didier BOINON, Assistant à la Fédération Monégasque d'Athlétisme,

Pascal CAMIA, Président de l'Association Monégasque des Athlètes Olympiques et Président de la Fédération Monégasque de Patinage,

Jean-Pierre CARLETTO, Commissaire en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Christian CARPI, Membre du Club Alpin Monégasque,

Frédéric DELORME, Membre de l'Ecurie Monaco,

Zeljiko FRANULOVIC, Directeur du Monte-Carlo Rolex Masters,

Mlle Brigitte LACROIX, Professeur d'Education Physique et Sportive,

Mme Mathée LANFRANCHI, Professeur d'Education Physique et Sportive,

MM. Eric LANZA, Trésorier de la Carabine de Monaco et de la Fédération Monégasque de Tir,

Romain LOULERGUE, Vice-président de l'A.S. Monaco, section Tennis de Table,

Stéphane MANNINO, Président de la Fédération Monégasque de Taekwondo,

M. Marc MARCHISIO, Chef de Poste en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Mme Renée RAMONDA, épouse DUNOYER, Membre du Club Alpin Monégasque,

MM. Robert SAID, Directeur Technique au Monte-Carlo Country Club,

Jean-Pierre SCHOPF, Président de l'Union Cycliste de Monaco.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

M. Daniel ALLAIN, Commissaire en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Mme Isabelle ANDRIEUX, Cadre Responsable Marketing et Communication au Yacht Club de Monaco,

MM. Frédéric ARTIERI, Agent de Police, Membre de l'Association Sportive de la Sûreté Publique,

Marcel BARBET, Commissaire en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Mlle Joëlle BINI, Professeur d'Education Physique et Sportive,

MM. Laurent BONSIGNORI, Commissaire en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Stéphane CARRIERE, Commissaire en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Jacek CHOYNOWSKI, Responsable de la salle de musculation du Stade Louis II,

Gaël DESBORDES, Athlète à Special Olympics Monaco,

Damien DESPRAT LERALE, Athlète de haut niveau,

Marc DRUDIS, Commissaire en Rallye et Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Mme Bernadette FIAMMETTI, épouse TRINQUIER, Bénévole à la Fédération Monégasque de Natation,

M. Michel GASTAUT, Secrétaire Général de l'A.S. Monaco, section Football Amateur,

MM. Franck GIUSTA, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers, Cycliste,  
William GUEGUEN, Commissaire en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco,  
Jean-Marc GUSTINELLI, Commissaire en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Mme Jacqueline JEGO, épouse BASSIGNANA, Secrétaire Adjointe à la 1<sup>ère</sup> Compagnie de Tir à l'Arc de Monaco,

MM. Pierre-Manuel JENOT, Membre de l'Ecurie Monaco,  
Jean-François LANTIN, Agent de Police, Membre de l'Association Sportive de la Sûreté Publique,

Mlle Karine LECESTRE, Athlète à Special Olympics Monaco,

Mme Pascale MAGNIN, Secrétaire au Monte-Carlo Country Club,

MM. Guido MIANI, Membre du Yacht Club de Monaco,  
Jean-Noël MORICONI, Commissaire en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,  
Yoann PELLAT, Athlète à Special Olympics Monaco,  
Jean-Pierre PEREZ, Commissaire en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,  
Bruno PETIT, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers, Moniteur de tir en chef,  
Xavier PIGOT, Membre et Directeur Technique des Sports de l'International Police Association, Instructeur de plongée sous-marine,  
Roberto PULCINI, Commissaire en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco,  
Pascal QUISSET, Entraîneur à Special Olympics Monaco,  
Grégory ROBINI, Membre de l'A.S. Monaco, section Handball,  
Philippe SASSIER, Joueur-dirigeant de l'Equipe de football de la Mairie de Monaco,

MM. Patrick SCORDINO, Agent de Police, Membre de l'Association Sportive de la Sûreté Publique,  
Gilles TEILLANT, Commissaire en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,  
Thibault VIALE, Athlète à Special Olympics Monaco,  
Christophe VINCENT, Commissaire en Grand Prix et Rallye à l'Automobile Club de Monaco.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Discours prononcé par S.A.S. le Prince Souverain à l'occasion de la Cérémonie de remise des distinctions dans l'Ordre de Saint-Charles et dans l'Ordre de Grimaldi, le 17 novembre 2014.*

« Monsieur le Ministre d'Etat,

Monseigneur,

Monsieur le Président du Conseil National,

Monsieur le Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'Etat,

Monsieur le Président du Conseil de la Couronne,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Mesdames et Messieurs,

C'est un bien rare et agréable privilège qui m'incombe que d'ouvrir les célébrations de notre fête nationale en accueillant les nouveaux nommés – ou promus – dans les prestigieuses institutions que sont les Ordres de Saint-Charles et de Grimaldi.

Ce privilège est rare – pour ne pas dire unique – car contrairement aux pratiques d’autres pays, il est peu commun de voir distinguer l’ensemble des récipiendaires d’une même promotion des ordres nationaux en une seule cérémonie. Loin d’être impersonnelle, cette cérémonie prend, au contraire, de ce fait, un caractère communautaire, pour ne pas dire familial, et c’est précisément ce qui rend ce moment très agréable pour moi.

Dans ce sillon, et en référence aux idéaux sportifs auxquels j’attache, vous le savez, tant d’importance, je voudrais tout simplement vous dire que je vous vois, devant moi, ce soir, comme une équipe.

Les athlètes olympiques concluent leur serment en invoquant « l’honneur de leurs équipes ». Vous êtes l’équipe de celles et de ceux qui « mouillent leur maillot » pour la Principauté ; et telle est la raison pour laquelle chacun d’entre vous, à raison de ses activités respectives – publiques, privées, entrepreneuriales, associatives ou autres – va, dans quelques instants, être honoré. Il est en effet d’usage de désigner ce moment comme celui de la remise des distinctions honorifiques. C’est donc bien d’honneur dont il est question ce soir.

Mais l’honneur est une notion ambivalente.

Il est, par exemple, péjoratif de dire de quelqu’un qu’il aime les honneurs. Pire encore est la notion de « crimes d’honneur » lesquels, précisément, déshonorent ceux qui les commettent. Toute autre est, en revanche, la qualité de femme ou d’homme d’honneur, rassemblant des vertus aussi essentielles pour la société que probité, intégrité, courage, loyauté, désintéressement. Je ne doute pas que ces vertus sont les vôtres.

L’honneur se retrouve en outre au sein de notre hymne national, dans cette phrase que vous connaissez certainement pour l’entendre souvent – nous allons le faire encore prochainement – « Amu avüu per u nostru unu i memi principu tugiu ».

Celle-ci renvoie à la définition selon laquelle l’honneur est le lien entre une personne et un groupe social qui lui donne son identité. L’identité monégasque repose donc – et c’est ce que veut souligner notre hymne – sur le lien indéfectible – j’irai jusqu’à dire charnel – existant, depuis 714 ans maintenant, entre une population et la lignée de ses Princes.

Ancrée dans les valeurs chères aux guelfes et au guelfisme, qui sont celles de l’indépendance et de la liberté, notre lignée dynastique est, Deo juvante, sur

le point de se vivifier grâce à l’imminence d’un heureux événement. Vous pouvez aisément imaginer la joie qui est celle de la Princesse et la mienne. Nous aurons certainement de nombreuses occasions de la partager avec vous.

Mais dans cette attente, il me revient maintenant de procéder sans tarder à la remise de vos distinctions, sans toutefois omettre d’associer à cette célébration des forces vives du pays les autres acteurs dont les mérites ont été – ou vont être – reconnus tant au titre de l’Ordre du mérite culturel, que de la médaille de l’éducation physique et des sports, de la médaille du travail ou encore de la médaille d’honneur, avec une mention spéciale pour les bénévoles dont l’engagement altruiste mérite d’être mis en valeur.

A tous j’adresse mes très sincères félicitations en vous invitant à persévérer dans la poursuite des actions qui vous valent aujourd’hui d’être ... mis à l’honneur.

Je vous remercie. »

*Ordonnance Souveraine n° 5.044 du 17 novembre 2014 portant promotions ou nominations dans l’Ordre de Saint-Charles.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l’ordonnance du 16 janvier 1863 sur l’Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l’ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l’Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l’ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l’Ordre de Saint-Charles ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont promus ou nommés dans l’Ordre de Saint-Charles :

Au grade de Commandeur :

Sir David BARCLAY, Ambassadeur Itinérant pour le développement économique de la Principauté de Monaco,

Sir Frederick BARCLAY, Ambassadeur Itinérant pour le développement économique de la Principauté de Monaco,

Mme Louissette GRILLO, épouse AZZOAGLIO, Présidente du Club des Résidents Etrangers de Monaco,

Au grade d'Officier :

Mme Muriel AGLIARDI, Vice-présidente de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature,

MM. Claude BOFFA, Chef du Service de Maintenance des Bâtiments Publics,

Bernard D'ALESSANDRI, Secrétaire Général du Yacht Club de Monaco,

Mme Maria DAMANAKI, Commissaire Européen en charge des Affaires Maritimes et de la Pêche,

M. Dieter FRIEDRICH, Consul honoraire de la Jamaïque à Monaco,

Général David GALTIER, Officier Général de Gendarmerie,

MM. Thomas GRENON, Membre du Comité Scientifique et Technique de la Fondation Prince Albert II de Monaco,

Claudio MARZOCCO, Président et Administrateur délégué de société,

Jean NOARO, Président de société,

Jean-Pierre RAFFAELLI, ancien Président de la Maison de France,

Philippe SCHRIQUI, Administrateur de sociétés,

David TOMATIS, Conseiller à Notre Cabinet Princier,

Karl VANIS, Président du Club Allemand International,

Au grade de Chevalier :

MM. Jean-Marie ALFANI, Directeur des Jeux Européens à la Société des Bains de Mer,

Patrick ALIPRENDI, Chef d'entreprise,

Mme Ornella BARRA, Président délégué de société,

M. Roger BEAUVOIS, Premier Président de la Cour de Révision,

Mme Maryse BELFIORE, épouse BATTAGLIA, Chargé de Mission au Département des Affaires Sociales et de la Santé,

M. Gian Luca BELLUZZI, Consul de Monaco à Saint-Marin,

Mmes Geneviève BERTI, Adjoint au Directeur du Centre de Presse,

Patricia BIANCHERI, épouse SERNA, Chef de Bureau au Centre Scientifique de Monaco,

Isabelle BONNAL, Directeur de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports,

Pascale BRAULT, épouse PALLANCA, Inspecteur Principal du Travail à la Direction du Travail,

MM. Marc BURINI, Conseiller National, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale,

Jean-Franck BUSSOTTI, Administrateur de société,

Robert CALCAGNO, Directeur Général du Musée Océanographique,

Mme Marie-Catherine CARUSO, épouse RAVERA, Directeur des Relations Diplomatiques et Consulaires,

MM. Francis CASORLA, Conseiller d'Etat,

Gilles CONVERTINI, Capitaine à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Patrick COUDERT, Docteur en médecine,

Philippe CURY, Directeur du Centre de Recherche Halieutique Méditerranéenne et Tropicale,

Jean DASTAKIAN, Secrétaire Général de l'Association Monégasque des Activités Financières,

Carlos DE CREUS Y DE FORTUNY, ancien Consul Général honoraire de Monaco à Barcelone (Espagne),

Seydou DIAKITE, Consul honoraire de Monaco à Ouagadougou (Burkina Faso),

Mme Amparo DI FEDE, Directrice Générale de Sportel Monaco,

- Mme Magali DU LAC, épouse INGALL-MONTAGNIER, Membre suppléant du Tribunal Suprême,
- MM. Patrick DURAND DE GROSSOUVRE, ancien Consul Général de Monaco à Lyon (France),  
Norbert FASSIAUX, Commandant à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,
- Mme Danielle GARCELON, Directrice du Monte-Carlo Beach Hôtel,
- MM. Robert GIBELLI, Trésorier du Comité des Fêtes de la Saint-Roman,  
Christophe HAGET, Commissaire Principal de Police,  
Patrick HASTIER, Professeur en médecine, Chef de Service d'Hépatogastro-Entérologie au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M<sup>c</sup> Alexandre KURGANSKY, Notaire, Membre du Comité Supérieur d'Etudes Juridiques,
- Mlle Carole LANTERI, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès du Conseil Fédéral Suisse,
- Mmes Marianne LE NEINDRE, épouse FUSCO, ancien Chef de Bureau à la Mairie de Monaco,  
Marie-Lise LORY, épouse CHANIN, Membre du Conseil d'Administration de l'Institut Océanographique,
- M. Sigismundus Willem Wolbert LUBSEN, Consul Général de Monaco à Amsterdam (Pays-Bas),
- Mme Merrily LUSTIG, épouse TORNATORE, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,
- Colonel Gaël MARCHAND, Officier de Gendarmerie,
- M. Jean-Claude MARSAN, Administrateur de sociétés,
- Mme Evelyne MARTIN, ancien Chef de Bureau au Journal de Monaco,
- MM. Michel MATHIEU, ancien Membre du Comité de Perfectionnement du Centre Scientifique de Monaco,  
Giorgio MURATORIO, Directeur général de banque,
- M. Jean MUS, Architecte-paysagiste,
- Mme Patricia NAVARRO, épouse VENTADOUX, Rédacteur en chef au Centre de Presse,
- M. Jean-Luc NIGIONI, Président du Tribunal du Travail,
- Mmes Barbara OPITZ, épouse ZUMBAUM, Consul honoraire de Monaco à Postdam (Allemagne),  
Patricia PALMERO, épouse GRIMAUD, Huissier de justice,  
Isabelle PASSERON, épouse ROUANET, Conseiller Technique au Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme,  
Isabelle PASTORELLI, épouse ASSENZA, Secrétaire Général du Département des Finances et de l'Économie,  
Diana POLIAKOVIC, épouse SPIEZIA, Membre fondateur du Lions Club féminin de Monaco,
- MM. Laurent PUONS, Vice-président délégué de Monaco MédiAx,
- Jean-Luc PUYO, Directeur de l'Aménagement Urbain,  
Patrick RAMPAL, Professeur de médecine, Président du Conseil d'Administration du Centre Scientifique de Monaco,  
Jean RECOULES, Membre de la Commission Supérieure des Comptes,
- Mme Elisabeth RITTER-MOATI, Directeur Général de la Chambre de Développement Économique,
- MM. Jean-Pierre ROUS, Président de l'Association « Slow Food Monaco Riviera Côte d'Azur »,  
Guillaume SAINTENY, Membre du Comité Scientifique et Technique de la Fondation Prince Albert II de Monaco,
- Mmes Virginie SANGIORGIO, Greffier en chef adjoint au Greffe Général,  
Sylvie SCIOLLA, épouse GIRAUDON, Chargé de mission, Responsable de la division aide sociale, à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale,

Mme Michèle SERRES, épouse HUMBERT, Premier Juge chargé des fonctions de Vice-président au Tribunal de Première Instance,

M. Dominique THILAUD, Président du Directoire d'Aéroports de la Côte d'Azur,

Mmes Ellen VAN FAASEN, épouse NOGHES, ancien Membre du Conseil d'Administration de l'Alliance française à Washington,

Marie-Christine VISSIO, épouse COSTE, Chef de Section au Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme,

MM. Alain VIVALDA, Secrétaire Général de la Chambre Immobilière Monégasque,

Tomasz WARDYNSKI, Consul honoraire de Monaco à Varsovie (Pologne),

Mustapha ZINE, Consul Général honoraire de Monaco à Casablanca (Maroc).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.045 du 17 novembre 2014 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Grimaldi.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre de Grimaldi, modifiée ;

### Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus ou nommés dans l'Ordre de Grimaldi :

Au grade de Grand Officier :

S.A.R. le Prince Charles de BOURBON DES DEUX-SICILES, DUC DE CASTRO,

Au grade d'Officier :

MM. Christian de BOISSIEU, ancien Président de la Commission de Contrôle des Activités Financières,

Ottavio FABBRI, Artiste,

Au grade de Chevalier :

M. Ahmed BENISAAD, Consul honoraire de Monaco à Agadir (Maroc),

Mme Donatella CAMPIONI, Présidente de l'Association Monaco Aide et Présence,

M. Roland JACQUARD, Expert stratégique et militaire, Président de l'Observatoire international du terrorisme,

Mme Aleksandra MICHALIK, épouse ORLOWSKA, Promoteur bénévole de manifestations culturelles,

M. Gilbert PIERRE, Vice-président de la Commission Supérieure des Comptes,

M<sup>e</sup> Henry REY, Notaire, Président du Monte-Carlo Golf Club,

M. Jean-Philippe SPRILE, Directeur de société.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.



*Ordonnance Souveraine n° 5.046 du 18 novembre 2014  
décernant la Médaille du Mérite Nationale du Sang.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.965 du 30 juillet 1993 instituant une Médaille du Mérite National du Sang ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Jean-Jacques ANDREU,  
Gabriel GABRIELLI.

ART. 2.

La Médaille en Argent du Mérite National du Sang est décernée à :

Mme Corinne BASSET, épouse BAKOWSKI,  
M. Vito CHETRY,  
Brigadier-chef de Police Jean-Marc FARCA.

ART. 3.

La Médaille en Bronze du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Davide ALVES FERREIRA,  
Guy ANTOGNETTI,  
Mme Elisabeth AUGIER, épouse FONSECA,  
MM. Mounaim AYADI,  
Bernard BALLERET,  
Mmes Aminata BAMBA,  
Valérie BERNARD,  
Agent de Police Alexandre BONDU,  
Sapeur-pompier 1<sup>ère</sup> classe Eric BRIANO,  
M. Joseph CASERTA,  
Mme Marjorie CAZAUX, épouse BERTRAND,

MM. Marc CINQUEMANI,

Claude CIRILLO,

Jean-Claude DAUDIN,

Yvan DERI,

Carabinier Laurent GARCIA,

Mme Christine GIOLITTI,

MM. Olivier IMPERTI,

Bruno LACOMBE,

Raymond LETTIERI,

Francis LOPEZ,

Agent de Police Philippe MARILL,

M. Xavier MILLIERE,

Mme Elisabeth PARIS, épouse LERSY,

MM. Eric PASSOLUNGI,

Jean-Luc PELAZZA,

Agent de Police Georges PIN,

MM. Hervé RIGHETTI,

Régis RIQUET,

Gérard-Marcel ROBINI,

Mmes Cécile ROCHE,

Sylvia SASSI, épouse MARTIN-DEFLESSELLES,

Sous-brigadier de Police Serge VENEZIAN,

M. Francis VERVLOET.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.047 du 18 novembre 2014  
décernant la Médaille de la Reconnaissance de la  
Croix-Rouge Monégasque.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 294 du 16 octobre 1950 instituant une Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- MM. Albert CHILLI, Bénévole à la section secourisme,  
Michel GANGEMI, Bénévole à la section secourisme,  
Bernard GARCIA, Secouriste Militaire,  
Mmes Fu-Fong LAY, épouse LEUNG, Bénévole à la section ouvroir,  
Gisèle VIDAL, épouse TERNO, Bénévole à la section infirmière.

ART. 2.

La Médaille en Argent de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- Mmes Giuliana BARBIE, épouse PERENNO, Bénévole à la section Croix-Rouge du Centre Hospitalier Princesse Grace,  
Giovanna BOERO, épouse VANIS, Bénévole à la section Croix-Rouge de la Résidence Hector Otto,

M. Bertrand BOUTHIER, Bénévole à la section secourisme,

Mmes Claudette CASOLARI, veuve GIOAN, Bénévole à la section Croix-Rouge de la Résidence Hector Otto,

Viviane GIBERT, épouse PASSEGGI, ancienne Présidente départementale de la Croix-Rouge française des Alpes-Maritimes,

M. Eric LEFEBVRE, Secouriste Militaire,

Mmes Janet MORADIANS, épouse SHISHMANIAN, Bénévole à la section Croix-Rouge de la Résidence du Cap Fleuri,

France NEE, épouse SAYAH, Bénévole à la section Croix-Rouge du Centre Hospitalier Princesse Grace,

Suzanne NIGOGHOSSIAN, épouse SEMERDJIAN, Bénévole à la section Croix-Rouge de la Résidence du Cap Fleuri,

Jacqueline RISTERUCCI, Bénévole à la section Croix-Rouge de la Résidence du Cap Fleuri,

Katharina SCHULTE, Présidente du Comité de la Croix-Rouge allemande de Cologne.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

- Mme Arlène ARQUIN, Bénévole à la section Croix-Rouge de la Résidence Hector Otto,  
M. Laurent AUDAT, Secouriste Militaire,  
Mmes Désirée BAVARO, épouse CALIARI, Bénévole à la section Croix-Rouge du Centre Hospitalier Princesse Grace,  
Christiane BESANÇON, veuve ALARY, Bénévole à la section sociale,  
MM. Sylvain BILOTE, Secouriste Militaire,  
Zied BOUKOUM, Bénévole à la section infirmière,  
Mlle Elodie BOURCIER, Bénévole à la section secourisme,  
Mme Magali FLEURY, épouse DELISLE, Bénévole à la section secourisme,

- M. Andrea FOTI, Bénévole à la section secourisme,
- Mmes Olivia KEÏTA, épouse PERSE, Bénévole à la section humanitaire internationale,  
Aline KERAVEC, épouse PREVOST, Bénévole à la section sociale,
- Mme Marie-José LARRIBE, épouse RINALDI, Bénévole à la section humanitaire internationale,
- MM. Stéphane MACCARI, Secouriste Militaire,  
Stéphane MANINT, Secouriste Militaire,  
Ruyade MENADE, Bénévole à la section humanitaire internationale,  
Hassan MOUKFI, Bénévole à la section infirmière,  
Thierry PERARD, Secouriste Militaire,  
Charles PERISI, Bénévole à la section humanitaire internationale,  
Christian PHILIPON, Bénévole à la section humanitaire internationale,  
Fabien ROEHRIG, Secouriste Militaire,
- Mme Muriel SILVY, épouse SOSSO, Bénévole à la section Croix-Rouge de la Résidence Giaume,
- MM. Wajdi SULTAN, Médecin-anesthésiste au Centre Hospitalier Princesse Grace,  
Luc TRAPINAUD, Secouriste Militaire,
- Mmes Claudie TRIPHOSE, Bénévole à la section infirmière,  
Georgette VIALE, épouse CARDONA, Bénévole à la section sociale,  
Jana-Bozana ZLONOGA, veuve JABLAN, Bénévole à la section Croix-Rouge de la Résidence Giaume.

## ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,  
Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.048 du 18 novembre 2014 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 689bis du 31 décembre 1952 portant création de l'Ordre du Mérite Culturel ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont promus ou nommés dans l'Ordre du Mérite Culturel :

Au grade de Commandeur :

M. Jean-Christophe MAILLOT, Directeur des Ballets de Monte-Carlo, Chorégraphe.

Au grade d'Officier :

Mmes Marie-Claire BLAIS, Membre du Conseil Littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco, Ecrivain,

Martine GUERRERO, épouse FRESIA, Fondatrice de l'Association des Amis du Nouveau Musée National de Monaco,

MM. Amin MAALOUF, Membre du Conseil Littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco, Ecrivain,

Pierre ROSENBERG, ancien Membre du Conseil Littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco,

Mlle Nathalie STUTZMANN, Artiste Lyrique, Chef d'Orchestre,

M. Frédéric VITOUX, Membre du Conseil Littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco, Ecrivain.

Au grade de Chevalier :

MM. Laurent ANSEMI, ancien Président du Saint-Jean Club, Membre de la Commission pour la Langue Monégasque, Juriste,

Michel BERTHET, Président National de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques,

Mme Sylvie LAKOMY, épouse BIANCHERI, Directeur Général du Grimaldi Forum,

MM. Pierre LAPLACE, Historien de l'Art,

Jean-Louis LUZIGNANT, ancien Professeur d'Harmonie,

Mme Liana MARABINI, Historienne de l'Art,

MM. Gaëtan MORLOTTI, Danseur,

Jean-René PALACIO, Directeur Artistique de la Société des Bains de Mer,

Richard SEREN, Artiste calligraphe.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.049 du 19 novembre 2014 accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

M. Gérard BASIN, ancien Employé en Notre Palais.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

M. Jean-Marie VITTI, Employé en Notre Palais.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mmes Christine DI PUGLIA, } Employées en  
Adeline DI VICO, } Notre Palais,

MM. Yves BALDONI, }  
Yannick DALMAZZONE, } Employés en  
David GUADAGNI, } Notre Palais.  
Patrick REPIQUET. }

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 5.050 du 19 novembre 2014 accordant la Médaille du Travail.*

ALBERT II  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

Mlle Sigrid GONELLA,  
MM. Rémy ESPOSITO,  
Christian GARCIA,  
William GRASSI,  
Claude MAS,  
Franck SANCHEZ,  
Jean-Charles SCARLOT.

ART. 2.

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

MM. Sébastien ALBIN,  
Olivier ANTONIONI,  
Christian BAGNASCO,  
Eric BANDOLI,  
Philippe GALITO,  
Eddy MARANGONI,  
Thierry MOTILLON,  
Laurent PEYRONEL.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

*Par le Prince,*  
*Le Secrétaire d'Etat :*  
J. BOISSON.

*Erratum à l'ordonnance souveraine n° 5.033 du 5 novembre 2014 portant nomination de l'Assistante du Chambellan de S.A.S. le Prince Souverain publiée au Journal de Monaco du 14 novembre 2014.*

Il fallait lire page 2589 :

« ....Mme Valérie PALLINI, épouse MORILLAS,... »

au lieu de :

« ....Mme Valérie PANINI, épouse MORILLAS,... »

Le reste sans changement.

**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

*Arrêté Ministériel n° 2014-635 du 12 novembre 2014 portant revalorisation des pensions d'invalidité servies par la Caisse de Compensation des Services Sociaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux de la Principauté de Monaco ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances souveraines d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, susvisée, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés, en vertu de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2013-257 du 17 mai 2013 portant revalorisation des pensions d'invalidité servies par la Caisse de Compensation des Services Sociaux ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 29 octobre 2014 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Conformément aux dispositions de l'article 85 de l'ordonnance souveraine n° 4.739 du 22 juin 1971, susvisée, les rémunérations à prendre en considération pour la détermination du salaire mensuel moyen visé à l'article 81 de ladite ordonnance souveraine, sont révisées comme suit :

Années	Ancien coefficient par lequel est multiplié le salaire résultant des cotisations versées	Taux	Nouveau coefficient
1989	1,481	0,56	1,489
1990	1,437	0,56	1,445
1991	1,412	0,56	1,420
1992	1,373	0,56	1,381
1993	1,373	0,56	1,381
1994	1,343	0,56	1,351
1995	1,329	0,56	1,336
1996	1,299	0,56	1,306
1997	1,285	0,56	1,292
1998	1,270	0,56	1,277
1999	1,258	0,56	1,265
2000	1,251	0,56	1,258
2001	1,221	0,56	1,228
2002	1,197	0,56	1,204
2003	1,179	0,56	1,186
2004	1,160	0,56	1,166
2005	1,137	0,56	1,143
2006	1,115	0,56	1,121
2007	1,096	0,56	1,102
2008	1,085	0,56	1,091
2009	1,076	0,56	1,082
2010	1,065	0,56	1,071
2011	1,056	0,56	1,062
2012	1,034	0,56	1,040
2013	1,013	0,56	1,019
2014	1	0,56	1,006

## ART. 2.

Les pensions liquidées avec entrée en jouissance antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 2014 sont révisées à compter de cette date, en multipliant par le coefficient 1,006 le montant desdites pensions tel qu'il résultait de l'application des dispositions précédemment en vigueur pour leur liquidation ou leur revalorisation.

## ART. 3.

Lorsque l'invalidé est absolument incapable d'exercer une profession et est, en outre, dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une autre personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie, il perçoit une indemnité dont le montant est égal à 40 % de la pension d'invalidité.

Toutefois, le montant minimal de cette indemnité est porté à 13.231,73 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

## ART. 4.

L'arrêté ministériel n° 2013-257 du 17 mai 2013, susvisé, est abrogé.

## ART. 5.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze novembre deux mille quatorze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2014-636 du 12 novembre 2014 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2012-230 du 26 avril 2012 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant et l'arrêté ministériel n° 2013-76 du 7 février 2013 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain ;

Vu l'arrêté ministériel n° 89-147 du 17 février 1989 autorisant une société pharmaceutique à exercer ses activités dans de nouveaux locaux ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-230 du 26 avril 2012 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2013-76 du 7 février 2013 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant ;

Vu la requête formulée par M. Eddie MOLINA, Pharmacien Responsable au sein de la société anonyme monégasque dénommée « COMPTOIR PHARMACEUTIQUE MÉDITERRANÉEN » ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 29 octobre 2014 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Les arrêtés ministériels n° 2012-230 du 26 avril 2012 et n° 2013-76 du 7 février 2013, susvisés, sont abrogés.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze novembre deux mille quatorze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2014-637 du 12 novembre 2014 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2012-564 du 20 septembre 2012 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant et l'arrêté ministériel n° 2013-77 du 7 février 2013 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu la loi n° 1.257 du 12 juillet 2002 sur le médicament vétérinaire ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-562 du 20 septembre 2012 autorisant la société anonyme monégasque dénommée « COMPTOIR PHARMACEUTIQUE MÉDITERRANÉEN » à ouvrir un établissement pharmaceutique vétérinaire de distribution en gros de médicaments vétérinaires ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-564 du 20 septembre 2012 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien assistant ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2013-77 du 7 février 2013 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant ;

Vu la requête formulée par M. Eddie MOLINA, Pharmacien Responsable au sein de la société anonyme monégasque dénommée « COMPTOIR PHARMACEUTIQUE MÉDITERRANÉEN » ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 29 octobre 2014 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Les arrêtés ministériels n° 2012-564 du 20 septembre 2012 et n° 2013-77 du 7 février 2013, susvisés, sont abrogés.

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze novembre deux mille quatorze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2014-638 du 12 novembre 2014 fixant le classement des restaurants « STREET FOOD », « L'INATTENDU », « BISTRO LATINO MONTE-CARLO », « JACK », « LA MARQUISE », « TWIGA », « ZEST ZAFFERANO RESTAURANT », « CAFE LLORCA », « SONG QI », « NOBU ».*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance-loi n° 307 du 10 janvier 1941 modifiant, complétant et codifiant la législation des prix, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.016 du 25 juin 1959 portant création d'une Commission de l'Hôtellerie ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2012-498 du 9 août 2012 fixant les normes de classement des restaurants, et notamment ses articles 3 et 4 ;

Vu l'avis émis par la Commission de l'Hôtellerie le 2 octobre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 29 octobre 2014 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Les restaurants dont les noms figurent ci-après sont classés dans les catégories suivantes :

Catégorie « 0 losange » :

- « STREET FOOD »

Catégorie « 2 losanges » :

- « L'INATTENDU »

Catégorie « 3 losanges » :

- « BISTRO LATINO MONTE-CARLO »

- « JACK »

- « LA MARQUISE »

- « TWIGA »

- « ZEST ZAFFERANO RESTAURANT »

Catégorie « 4 losanges » :

- « CAFE LLORCA »

- « SONG QI »

Catégorie « 5 losanges » :

- « NOBU ».

## ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze novembre deux mille quatorze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2014-639 du 13 novembre 2014 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « BETTINA S.A. » au capital de 1.480.700 €.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « BETTINA S.A. » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 16 septembre 2014 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 novembre 2014 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 16 des statuts (année sociale) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 septembre 2014.

## ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

## ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille quatorze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2014-641 du 13 novembre 2014 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Secrétaire-hôtesse à la Direction de l'Habitat.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 novembre 2014 ;

**Arrêtons :**

## ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'une Secrétaire-hôtesse à la Direction de l'Habitat (catégorie C - indices majorés extrêmes 244 / 338).

## ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- être de bonne moralité ;
- posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. dans le domaine du secrétariat ou de l'accueil ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins une année au sein d'un Service de l'Administration monégasque dans les domaines du secrétariat et de l'accueil.

## ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

## ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

## ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- Mme Valérie VIORA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant, Président ;



- M. Thierry ORSINI, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie ;

- M. Patrice CELLARIO, Directeur Général du Département de l'Intérieur ;

- M. Christophe ORSINI, Directeur de l'Habitat ;

- Mme Laetitia MARTINI, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou son suppléant.

ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille quatorze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2014-642 du 14 novembre 2014 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.750 du 27 mars 2003 portant nomination et titularisation d'un Administrateur à la Direction de l'Expansion Economique ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2013-589 du 28 novembre 2013 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de Mme Nathalie GIOBERGIA, épouse SANMORI-GWOZDZ, en date du 8 septembre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 octobre 2014 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Mme Nathalie GIOBERGIA, épouse SANMORI-GWOZDZ, Administrateur à la Direction de l'Expansion Economique, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité jusqu'au 23 novembre 2015.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille quatorze.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

*Arrêté Municipal n° 2014-3493 du 12 novembre 2014 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 96-36 du 10 septembre 1996 portant nomination d'un Adjoint au Directeur dans les Services Communaux (Jardin Exotique) ;

Vu l'arrêté municipal n° 2006-029 du 16 mars 2006, portant nomination d'un Chef de Bureau dans les Services Communaux (Cellule Animations de la Ville) ;

Vu la demande présentée par M. Yann BRICOUX, tendant à être placé en position de disponibilité ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

M. Yann BRICOUX, Chef de Bureau au Service Animation de la Ville, est placé sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

ART. 2.

Le Secrétaire Général, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté, dont une ampliation a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat, en date du 12 novembre 2014.

Monaco, le 12 novembre 2014.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

*Arrêté Municipal n° 2014-3570 du 17 novembre 2014 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 85 de la Constitution ;

Vu l'article 50 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Mme Camille SVARA, Premier Adjoint, est déléguée dans les fonctions de Maire du mardi 25 au jeudi 27 novembre 2014 inclus.

ART. 2.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 17 novembre 2014, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 17 novembre 2014.

*Le Maire,*  
G. MARSAN.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS**

**MINISTÈRE D'ÉTAT**

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

*Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».*

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros TTC.

*Mise en vente de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».*

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

*Avis de recrutement n° 2014-143 d'un Assistant au Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Assistant au Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 456/593.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire dans l'une des spécialités de la préhistoire, d'un diplôme national sanctionnant cinq années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;

- posséder une expérience professionnelle d'au moins deux années, notamment dans le milieu de l'archéologie et/ou des Musées de Sciences Naturelles ;

- être de bonne moralité ;

- maîtriser les langues française et anglaise (lu, écrit, parlé) ;

- maîtriser l'outil informatique et les principaux logiciels de bureautique (traitement de texte, tableur, etc...) et plus particulièrement les logiciels de gestion de bases de données ;

- être apte à participer à des chantiers de fouilles, à conduire des études post-fouilles et à rédiger un rapport final ;

- être apte à gérer et planifier différentes activités administratives (gestion des congés, des arrêts de travail et des emplois du temps).

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils devront accepter les contraintes horaires liées à l'emploi, soirées, week-ends et jours fériés compris et également sur les déplacements professionnels liés à la fonction.

*Avis de recrutement n° 2014-144 de deux Journalistes au Centre de Presse.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de deux Journalistes au Centre de Presse pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

Au sein de la rédaction de Monaco-Info, les missions consistent notamment en la conception, réalisation et commentaires de reportages d'actualité.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 339/436.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Baccalauréat + 3 dans le domaine du journalisme ;

- ou à défaut, être titulaire d'un diplôme de niveau Baccalauréat + 2 dans le domaine du journalisme et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine de la presse audiovisuelle ;

- être de bonne moralité ;

- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) et anglaise ;

- avoir de bonnes connaissances de l'environnement monégasque et de sa région ;

- faire preuve d'une grande disponibilité, notamment les week-ends et jours fériés ;

- avoir la notion du Service Public ;

- disposer d'une bonne culture générale et d'un esprit de synthèse ;
- faire preuve d'initiative ;
- avoir le sens des responsabilités ;
- être doté d'un bon relationnel et avoir le sens du contact humain.

\_\_\_\_\_

*Avis de recrutement n° 2014-145 d'un Rédacteur Principal au Conseil National.*

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Rédacteur Principal au Conseil National pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 397/497.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire, de préférence dans le domaine de la communication, d'un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- avoir de bonnes connaissances en langue anglaise, de bonnes notions d'une autre langue étrangère seraient souhaitées ;
- posséder une bonne aptitude à la rédaction et à la synthèse ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel) ;
- disposer d'une bonne connaissance de l'environnement monégasque sur le plan institutionnel, associatif, culturel et économique ;
- faire preuve d'une grande disponibilité ;
- une expérience professionnelle dans le domaine de la communication serait appréciée.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils devront accepter les contraintes horaires importantes liées à l'Institution et à l'emploi.

\_\_\_\_\_

**ENVOI DES DOSSIERS**

\_\_\_\_\_

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, les documents suivants :

- une lettre de motivation,
- un curriculum-vitae à jour,

- une copie de leurs titres et références s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Le délai pour postuler est prolongé jusqu'au mardi 2 décembre 2014 inclus.

\_\_\_\_\_

**DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE**

\_\_\_\_\_

Direction de l'Habitat.

*Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1947.*

OFFRE DE LOCATION

D'un trois pièces sis « Villa des Garêts » 1, chemin de la Turbie, 1<sup>er</sup> étage, d'une superficie de 60,84 m<sup>2</sup>.

Loyer mensuel : 1.900,00 euros + charges.

Personne à contacter pour les visites : BALKIN ESTATES - M. Stephan BALKIN -11, avenue Saint-Michel – 98000 Monaco.

Téléphone : 93.50.30.00.

Horaires de visite : Sur rendez-vous.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1<sup>er</sup>, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 21 novembre 2014.

\_\_\_\_\_

## DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

### Acceptation de legs.

Aux termes d'un testament olographe en date du 8 juillet 2001, Mme Eliane SIMON, ayant demeuré 53 bis, rue de Passy à Paris, décédée le 15 décembre 2001 à Paris, a consenti des legs.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance souveraine n° 3.224 du 27 juillet 1964, M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur invite les éventuels héritiers à prendre connaissance, s'ils ne l'ont déjà fait, des dispositions testamentaires déposées au rang des minutes de Maître Nathalie AUREGLIA-CARUSO, Notaire à Monaco, et à donner ou refuser leur consentement à ces legs.

Les éventuelles réclamations doivent être adressées au Ministère d'Etat, Département de l'intérieur, dans un délai de trois mois à compter de la publication du présent avis.

## INFORMATIONS

### La Semaine en Principauté

#### Manifestations et spectacles divers

##### Cathédrale de Monaco

Le 23 novembre, de 10 h 30 à 12 h,

Messe de la Sainte Cécile avec la participation des ensembles musicaux de la Principauté suivie d'un cortège musical dans les rues de Monaco-Ville.

##### Chapelle de la Visitation

Les 9 et 11 décembre, à 20 h 30,

Concerts de Noël organisés par la Direction des Affaires Culturelles.

##### Auditorium Rainier III

Le 23 novembre, à 18 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Aziz Shokhakimov. Au programme : Rimsky-Korsakov, Moussorgsky, orchestration Ravel.

A 17 h, en prélude au concert, présentation des œuvres par André Peyrègne, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Nice.

Le 30 novembre, à 18 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de John Neschling avec Natalia Gutman, violoncelle. Au programme : Respighi, Bloch, Villa-Lobos et Strauss. A 17 h, en prélude au concert, présentation des œuvres par André Peyrègne, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Nice.

Le 3 décembre, à 16 h,

Concert Jeune Public par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Pieter-Jelle de Boer avec Alasdair Malloy, narrateur sur le thème « Vive le vent d'hiver ».

Le 4 décembre, à 18 h 30,

Concert de musique de chambre par une sélection de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo composée de Liza Kerob et Camille Ameriguan Musco, violons, Alexandre Guerchovitch, alto, Jacques Perrone, violoncelle et Slava Guerchovitch, piano. Au programme : Glazounov et Chostakovitch.

Le 7 décembre, à 18 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Gianluigi Gelmetti avec Andreï Korobeinikov, piano. Au programme : Tchaïkovski et Prokofiev. A 17 h, en prélude au concert, présentation des œuvres par André Peyrègne, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Nice.

Le 11 décembre, à 18 h 30,

Concert de musique de chambre par une sélection de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo composée de Birthe Blom et Milena Legourska, violons, Edgar Pujol, alto, Delphine Perrone, violoncelle... Au programme : Malher et Brahms.

Le 14 décembre, à 18 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Alexander Sladkovsky avec Irina Mataeva, soprano. Au programme : Tchaïkovsky. A 17 h, en prélude au concert, présentation des œuvres par André Peyrègne, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Nice.

#### Opéra de Monte-Carlo - Salle Garnier

Le 25 novembre, à 20 h 30,

Monte-Carlo Jazz Festival 2014 avec Galliano, Lagrene, Lockwood Trio, Sylvain Luc & Stefano Di Battista Quartet et Jean-Lou Treboux Quintet, organisé par la Société des Bains de Mer.

Le 26 novembre, à 20 h 30,

Monte-Carlo Jazz Festival 2014 avec Ibrahim Maalouf et The Kenny Garrett Quintet, organisé par la Société des Bains de Mer.

Le 27 novembre, à 20 h 30,

Monte-Carlo Jazz Festival 2014 avec l'Orchestre El Gusto et Céu, organisé par la Société des Bains de Mer.

Le 28 novembre, à 20 h 30,

Monte-Carlo Jazz Festival 2014 avec Chris Rea, Robin Mckelle & The Flytones et Lemmy Constantine, organisé par la Société des Bains de Mer.

Le 29 novembre, à 20 h 30,

Monte-Carlo Jazz Festival 2014 avec Dee Dee Bridgewater et Curtis Stigers, organisé par la Société des Bains de Mer.

Le 2 décembre, à 20 h,

Soirée Argentine - Récital par José Cura, ténor avec Kristen Okerlund, piano et Anthéa Sogno, récitante, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo. Au programme : musiques de Walsh, Lopez Buchardo, Ginastera, Cura, Guastavino...

Le 6 décembre, à 20 h 30,

Concert par Marianne Faithfull.

Le 13 décembre, à 20 h,

Le 14 décembre, à 16 h,

Représentations chorégraphiques « GENESIS » de Sidi Larbi Cherkaoui sur une commande de Yabin Wang organisées par le Monaco Dance Forum.

*Théâtre Princesse Grace*

Le 26 novembre, à 21 h,

Pièce de théâtre « La Tempête » de William Shakespeare avec Claude Rich, Dominique Pinon, Sarah Biasini, Denis Berner, Maxime d'Aboville, Joël Demarty, Jacques Fontanel, Adrien Melin, Jean-Marie Lardy et Jean-Loup Horwitz.

Le 29 novembre, à 21 h,

Pièce de théâtre « Ah ! Le Grand Homme » de Pierre et Simon Pradinas avec Christophe Allévêque, Yvan Le Bolloch', Jean-Pierre Malignon, Paul Minthe, Serena Reinaldi et Jean-Jacques Vannier.

Le 4 décembre, à 21 h,

Pièce de théâtre « Ensemble et Séparément » de François Dorin avec Jean Piat et Marthe Villalonga.

Le 11 décembre, à 21 h,

Pièce de théâtre : « La Société des Loisirs » de François Archambault avec Cristiana Realí, Pierre Cassignard et Philippe Caroit.

*Académie de Musique et de Théâtre - Fondation Rainier III*

Du 12 au 14 décembre,

Concours International de piano 4 mains organisé par l'Académie Rainier III et le Lions Club Monaco.

*Grimaldi Forum*

Le 11 décembre, à 20 h 30,

Spectacle d'humour avec « La Famille Semianyki ».

*Principauté de Monaco*

Le 6 décembre,

10<sup>ème</sup> Journée Monégasque des Nez Rouges organisée par l'association « Les enfants de Frankie » en soutien aux enfants malades et défavorisés de Monaco et toute la région PACA. Balle en mousse rouge en vente à partir du 10 novembre à apposer sur votre véhicule.

*Quai Albert I<sup>er</sup>*

Du 5 décembre au 4 janvier,

Village de Noël sur le thème « Noël par-dessus les toits » organisé par la Mairie de Monaco.

*Digue du Port Hercule*

Jusqu'au 23 novembre,

15<sup>ème</sup> No Finish Line organisée par l'association Children & Future.

Du 5 décembre, à 17 h, au 6 décembre, à minuit,

Au niveau de la Darse Nord, Village du Téléthon 2014.

*Hôtel Hermitage - Salle Belle Epoque*

Le 6 décembre, à 20 h 30,

Bal de Noël Moscow et ventes aux enchères en faveur de l'association Outward Bound Monaco.

*Théâtre des Variétés*

Le 21 novembre, à 20 h,

Pièce de théâtre « Un de perdu » de Gaëlle Monnier par la compagnie « Vent des Scènes » organisé par l'AFME.

Le 23 novembre, à 16 h,

Spectacle de magie pour enfants « Mandragore » organisé par « Sport Espoir Enfance ».

Le 24 novembre, à 20 h,

Conférence de Philippe Daverio organisée par Dante Alighieri dans le cadre du mois de la Culture et de la Langue Italienne.

Le 25 novembre, à 20 h 30,

Les « Mardis du Cinéma » : « Gare Centrale » de Youssef Chahine, organisé par les Archives Audiovisuelles.

Le 28 novembre, à 18 h 30,

Conférence organisée par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts sur le thème « Le corps dans tous ses états » - « De la parure à la nudité » à travers Pierre et Gilles, Michel Ange, Titien, Robert Mapplethorpe, par Serge Legat, Conférencier des Musées Nationaux, Professeur à l'Ecole Supérieure d'Architecture Paris-Val de Seine.

Le 29 novembre, à 20 h 30,

Le 30 novembre, à 16 h,

Pièce de théâtre « Le Tartuffe » de Molière organisé par le Studio de Monaco.

Le 1<sup>er</sup> décembre, à 20 h 30,

Concours international de Solistes de Jazz.

Le 5 décembre, à 19 h 30,

Spectacle « Tous en Scène » au profit du Téléthon par le Studio de Monaco.

Le 9 décembre, à 20 h 30,

Dans le cadre de « Tout l'Art du Cinéma », projection du film « La Porte du paradis » de Michael Cimio organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Le 10 décembre, à 17 h,

Concert de Noël par des enfants virtuoses de moins de 13 ans, organisé par l'association Ars Antonina.

*Médiathèque de Monaco*

Le 3 décembre, à 19 h,

Ciné-club : « Carmen revient au pays » de Keisuke Kinoshita.

Le 5 décembre, à 18 h,

Conférence sur le thème « 1914-1918, les débuts de la guerre à Roquebrune-Cap-Martin », présentée par Jean-Claude Volpi.

Le 9 décembre, à 17 h,

Docu-ciné à la sonothèque José Notari : « Les arbres qui parlent » de Nonna Varley de Gubek.

*Espace Léo Ferré*

Le 22 novembre, à partir de 13 h,

Concert de Munegu Country Western Dance avec Kate Sala, Chorégraphe et Instructeur International de Line Dance. A 19 h 30 : Soirée Bal CD.

*Espace Fontvieille*

Le 22 novembre, à 19 h,

Soirée de Gala « Kids Nite » - Stars 4 Stars. Dîner et spectacle (DJ, animations, ateliers...) au profit de l'association Les Enfants de Frankie.

Du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, de 10 h à 19 h,

19<sup>ème</sup> salon Monte-Carlo Gastronomie, organisé par le Groupe Promocom.

Le 6 décembre, de 10 h à 18 h,

Kermesse Œcuménique.

*Maison de l'Amérique Latine*

Le 26 novembre, à 18 h 30,

Concert de musique de chambre par une sélection de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo composée de Liza Kerob et Federico Hood, violons, Tristan Dely, alto, Thierry Amadi, violoncelle. Au programme : Piazzolla, Villa-Lobos et Ginastera.

*Théâtre des Muses*

Le 4 décembre, à 20 h 30,

Du 5 au 6 décembre, à 21 h,

Le 7 décembre, à 16 h 30,

Pièce de théâtre « Venise sous la Neige », comédie de Gilles Dyrek.

Du 12 au 13 décembre, à 20 h 30,

Le 14 décembre, à 16 h 30,

Pièce de théâtre « Les Chatouilles, ou la Danse de la Colère », représentations théâtrales de et avec Andréa Bescon.

*Stade Nautique Rainier III*

Du 5 décembre au 8 mars,

Patinoire municipale - Kart sur glace.

**Expositions***Musée Océanographique*

Tous les jours, de 10 h à 19 h,

Le Musée Océanographique propose une exposition sensation à la rencontre des requins : visites des aquariums, exposition de plusieurs mâchoires, rencontre avec les requins.

Jusqu'au 8 mars,

Exposition « On Sharks & Humanity ».

*Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

*Nouveau Musée National (Villa Paloma)*

Jusqu'au 30 novembre, de 10 h à 18 h,

Exposition « Gilbert & George Art Exhibition ».

*Nouveau Musée National (Villa Sauber)*

Jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2015, de 10 h à 18 h,

Exposition « Portraits d'Intérieurs ».

*Galerie Marlborough*

Jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2015, de 10 h 30 à 18 h 30, (du lundi au vendredi),

Exposition personnelle par Ahmet Gunestekin.

*Galerie l'Entrepôt*

Jusqu'au 27 novembre, de 15 h à 19 h,

Exposition sur le thème « Moi, Moi, Moi... » par Simon Friot.

Du 1<sup>er</sup> au 21 décembre, de 15 h à 19 h,

Exposition sur le thème « Antichambre » par Nathalie Verdier, Prix du Jury de l'Open des Artistes de Monaco 2014.

*Galerie Carré Doré*

Jusqu'au 2 décembre, de 13 h à 18 h, (du mardi au vendredi),

Exposition personnelle de Krzysztof Powalka.

Du 10 décembre au 16 janvier, de 13 h à 18 h, (du mardi au vendredi),

Exposition sur le thème « Russian Art in Monaco » et New Technologies.

*Médiathèque de Monaco*

Le 10 décembre, à 18 h,

Rencontre - Exposition avec l'artiste plasticienne Laure Fissore.

*Hall du Marché de la Condamine et Galerie du Marché de Monte-Carlo*

Du 22 novembre au 7 décembre,

Exposition de photographies dans le cadre des 120 ans des marchés couverts.

*Monaco-Ville*

Du 8 au 11 décembre,

Exposition de crèches du monde : « Le Chemin des Crèches ».

**Sports***Monte-Carlo Golf Club*

Le 23 novembre,

Coupe des Racleurs - Stableford (R).

Le 30 novembre,

Alina Cup - Stableford.

*Stade Louis II*

Le 22 novembre, à 20 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Caen.

Le 2 décembre, à 21 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Lens.

Le 9 décembre, à 20 h 45,

UEFA Champions League : Monaco - Saint-Petersbourg.

Le 14 décembre, à 21 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Marseille.

*Salle Omnisports Gaston Médecin*

Le 13 décembre,

Open de Jujitsu.

Le 14 décembre,

21<sup>ème</sup> Tournoi International de Judo de Monaco.

*Port Hercule*

Le 14 décembre,

« U Giru de Natale » - parcours de 10 km dans Monaco organisé par l'Association Sportive de la Sécurité Publique.



---



---

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

---

### PARQUET GENERAL

---

(Exécution de l'article 374  
du Code de Procédure Pénale)

---

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 27 août 2014, enregistré, le nommé :

- KIKANO Hanna Maroun, né le 2 juillet 1963 à Baouchrie (Liban), de Maroun et de MARHLOUF Yola, de nationalité libanaise

sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 9 décembre 2014, à 9 heures, sous la prévention de banqueroute simple.

Délit prévu et réprimé par les articles 327 et 328 alinéa 1 du Code Pénal.

Banqueroute frauduleuse.

Délit prévu et réprimé par les articles 327 et 328-1 du Code Pénal et 602 du Code de Commerce.

Pour extrait :  
*Le Procureur Général,*  
J.P. DRENO.

---

### GREFFE GENERAL

---

#### EXTRAIT

---

Les créanciers de la cessation des paiements de la SAM ARTS ET COULEURS dont le siège social est sis 5, avenue Saint-Michel à Monaco, sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de Commerce, dans les 15 jours de la publication au « Journal de Monaco », le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le greffier en chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 11 novembre 2014.

---

#### EXTRAIT

---

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Constaté la cessation des paiements de la société en commandite simple KODERA et Cie et de son gérant commandité Hiroaki KODERA, ayant son siège social 17, avenue des Spélugues à Monaco et exerçant le commerce à l'enseigne LE FUJI ;

Fixé provisoirement la date de cessation des paiements au 31 décembre 2013 ;

Nommé Mme Patricia HOARAU, Juge au Tribunal, en qualité de Juge commissaire ;

Désigné M. Christian BOISSON, expert-comptable, en qualité de syndic ;

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 13 novembre 2014.

---

#### EXTRAIT

---

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Autorisé pour une durée de SIX MOIS à compter du 15 novembre 2014 la poursuite d'activité de la SAM V.F. CURSI sise 1, avenue Prince Pierre à Monaco, sous le contrôle du syndic Christian BOISSON.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 13 novembre 2014.

---

Etude de M<sup>e</sup> Nathalie AUREGLIA-CARUSO

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monaco

---

**RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE**

---

*Première Insertion*

---

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 12 novembre 2014, Monsieur Cosimo GRECO, coiffeur, demeurant 15, avenue Camille Blanc, à Beausoleil (France), immatriculé au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco sous le n° 94 P 5686, a renouvelé pour une durée de deux années, à compter rétroactivement du 18 avril 2014, au profit de Monsieur Carmelo RIOTTO, coiffeur, demeurant Via Nervia n° 16, à Vintimille - Province d'Imperia - (Italie), la gérance libre portant sur un fonds de commerce de coiffure pour hommes, exploité dans des locaux sis à Monaco, n° 9, rue des Roses, connu sous l'enseigne « CASIMIR COIFFURE ».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 21 novembre 2014.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

---

Etude de M<sup>e</sup> Magali CROVETTO-AQUILINA

Notaire

31, boulevard Charles III - Monaco

---

**CONTRAT DE GERANCE**

---

*Deuxième Insertion*

---

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 6 novembre 2014, Monsieur Louis VERDA, commerçant, demeurant à MONTE-CARLO, « Villa Azur Eden », 30, boulevard d'Italie, époux de Madame Nicole GANGANELLI, a donné en gérance libre à la société à responsabilité limitée dénommée « ART HERMITAGE SARL », ayant siège social à Monaco, pour une durée de deux années, à compter du jour de l'immatriculation de la société au Répertoire du Commerce et de l'Industrie, le fonds de commerce de

« achat, vente, échange de bijoux, pierres précieuses et brillants, d'objets de collection et articles cadeaux, gravures anciennes, documents, photos, petits tableaux, cartes postales anciennes, petits meubles, céramiques, bibelots, médailles et d'une manière générale les objets anciens », exploité dans des locaux, sis à Monaco, Palais de la Scala, 1, avenue de l'Hermitage.

Le contrat de gérance prévoit le versement d'un cautionnement de huit mille euros (8.000 euros).

La société à responsabilité limitée dénommée « ART HERMITAGE SARL » sera seule responsable de la gérance.

Monaco, le 21 novembre 2014.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

---

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

---

**CESSION D'ELEMENTS  
DE FONDS DE COMMERCE**

---

*(Deuxième Insertion)*

---

Aux termes d'un acte reçu le 10 novembre 2014, par le notaire soussigné,

Monsieur Jean-Philippe Michel Bernard NOAT, commerçant, demeurant 18, rue Princesse Marie de Lorraine à Monaco, époux de Madame Sarah FOURRAGE, a cédé,

à la société à responsabilité limitée « URIEL CONSEIL », au capital de quinze mille euros, et siège social à Monaco, le Flor Office, 10, rue Princesse Florestine,

Les éléments d'un FONDS DE COMMERCE de formation, conseil, audit, développement de programmes et tout autre service non réglementé se rapportant au domaine informatique, l'activité d'infogérance, gestion technique centralisée, téléphonie, systèmes de sécurité électronique, signalisation variable, exploité 10, rue Princesse Florestine, Flor Office, 5<sup>ème</sup> étage, n° 502, à Monaco.



Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 21 novembre 2014.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE**

*(Deuxième Insertion)*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, les 22 octobre et 4 novembre 2014,

M. Antoine ARTIERI, demeurant 28, boulevard de la République, à Beausoleil, a renouvelé pour une durée de 3 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, à M. Habib MAHJOUB, demeurant 19, avenue Maréchal Foch, à Beausoleil et M. Mounir TOUILA, demeurant 18, boulevard Alsace Lorraine, à Beaulieu-sur-Mer,

la gérance libre concernant un fonds de commerce de bar-restaurant, connu sous le nom de « BAR-RESTAURANT TONY », exploité 6, rue Comte Félix Gastaldi et 3, rue Emile de Loth, à Monaco-Ville.

Il a été prévu un cautionnement de 3.000 euros.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 21 novembre 2014.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**CESSION DE DROIT AU BAIL**

*(Première Insertion)*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 10 novembre 2014,

la société en commandite simple dénommée « ROGGERO et Cie », au capital de 30.000 euros et siège social 5, rue des Lilas à Monte-Carlo, a cédé à la société à responsabilité limitée dénommée « DOMUS DIGITAL DESIGN S.A.R.L., en abrégé DDD », au capital de 15.000 euros et siège social 5, rue des Lilas à Monte-Carlo,

le droit au bail portant sur un local à usage commercial, au rez-de-chaussée de l'immeuble dénommé LE RIVIERA PALACE, 5, rue des Lilas à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 21 novembre 2014.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

**« S.A.R.L. MC MOTORS »**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte du 16 mai 2014, complété par acte du 10 novembre 2014, reçus par le notaire soussigné,

il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « S.A.R.L. MC MOTORS ».

Objet : l'exploitation d'un fonds de commerce d'achat, vente, réparation, location de vélosolèx, motocyclettes, vélomoteurs, cyclomoteurs, réparations automobiles sans outillage mécanique, pièces détachées et accessoires, huiles et mélanges pour moteurs à deux temps,

et, généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

Durée : 99 années à compter du 11 septembre 2014.

Siège : 7, rue de Millo, à Monaco.

Capital : 15.000 euros, divisé en 100 parts de 150 euros.

Gérants : M. Eric FISSORE, domicilié 31, boulevard du Larvotto, à Monte-Carlo ;

et M. Paul-Stephan TERNINCK, domicilié 8, avenue Saint-Roman, à Beausoleil (A-M).

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 18 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

*(Première Insertion)*

Aux termes d'un acte reçu le 10 novembre 2014, par le notaire soussigné,

Mme Mireille GAGLIO, née TABACCHIERI, domiciliée 15 bis, rue Princesse Caroline, à Monaco,

Mme Sylvie GAGLIO, domiciliée 31, rue de Millo, à Monaco, célibataire,

Mme Frédérique GAGLIO, domiciliée 31, rue de Millo, à Monaco, célibataire,

M. Jean TABACCHIERI, domicilié 31, rue de Millo à Monaco, célibataire,

et Mme Janie TERZOLO, née TABACCHIERI, domiciliée 31, rue de Millo à Monaco,

ont cédé, à la « S.A.R.L. MC MOTORS », au capital de 15.000 euros, avec siège 7, rue de Millo à Monaco,

le fonds de commerce d'achat, vente, réparation, location de vélosolèx, motocyclettes, vélomoteurs et cyclomoteurs, réparations automobiles sans outillage mécanique, pièces détachées et accessoires, huiles et mélanges pour moteur à deux temps, sis 7, rue de Millo à Monaco, avec local annexe 2, rue de Millo, connu sous le nom de « AUTO MOTO GARAGE ».

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 21 novembre 2014.

Signé : H. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### « INVENSYS S.A.M. »

(Nouvelle dénomination :

### « ROBERTSHAW S.A.M. »)

(Société Anonyme Monégasque)

### MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2014, les actionnaires de la société anonyme monégasque « INVENSYS S.A.M. » ayant son siège 5, rue du Gabian, à Monaco ont décidé de modifier l'article 1<sup>er</sup> (dénomination sociale) qui devient :

« ARTICLE PREMIER.

Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

Cette société prend la dénomination de « ROBERTSHAW S.A.M. ». »

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée du 2 juillet 2014, ont été approuvées par arrêté ministériel du 23 octobre 2014.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M<sup>e</sup> REY, le 10 novembre 2014.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 18 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

Signé : H. REY.

---

*Deuxième Insertion*

**CONTRAT DE GERANCE LIBRE**

Suivant acte sous seing privé en date du 3 novembre 2014, la SOCIETE HOTELIERE ET DE LOISIRS DE MONACO, en abrégé « S.H.L.M », dont le siège social est à Monaco, 24, rue du Gabian, a concédé en gérance libre pour une période de six ans à compter rétroactivement du 25 juin 2013 à Monsieur Saïd TASSOUMT, demeurant à Monaco, 20, boulevard d'Italie, la gérance libre d'un fonds de commerce de pâtisserie, confiserie, épicerie, dans des locaux sis rue Emile de Loth, rue de l'Eglise.

Il a été prévu un cautionnement de 7.275,00 euros.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les bureaux de la SAM « SOCIETE HOTELIERE ET DE LOISIRS DE MONACO » 24, rue du Gabian dans les dix jours suivant la présente insertion.

Monaco, le 21 novembre 2014.

---

**FIN DE GERANCE LIBRE**

*Première Insertion*

La gérance libre consentie, par acte sous seing privé, en date à Monte-Carlo du 5 décembre 2013, enregistré

à Monaco, le 5 février 2014, Folio Bd 23, Case 22, par la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, dont le siège social est Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), à la société anonyme monégasque FERRET MONTE-CARLO, demeurant Galerie Marchande de l'Hôtel de Paris, Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), d'un fonds de commerce de vente à la clientèle :

- d'articles d'horlogerie des marques Chaumet, Corum et Messika

- d'articles de joaillerie de marque Vhernier, Scintilla et Ferret Joaillier, ainsi que d'accessoires de ces dernières,

- de téléphones de luxe sous exclusivité de la marque « Vertu » de Nokia,

sous l'enseigne « FERRET »,

fonds de commerce appartenant à ladite Société des Bains de Mer, d'une superficie de 18,20 m<sup>2</sup> environ, sis à l'Hôtel de Paris, le premier à droite en montant l'escalier, ce, pour une durée ayant commencé à courir le 1<sup>er</sup> janvier 2014,

a pris fin le 30 septembre 2014.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 21 novembre 2014.

---

**FIN DE GERANCE LIBRE**

*Première Insertion*

La gérance libre consentie, par acte sous seing privé, en date à Monte-Carlo du 5 décembre 2013, enregistré à Monaco, le 5 février 2014, Folio Bd 23, Case 23, par la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, dont le siège social est Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), à la société anonyme monégasque FERRET MONTE-CARLO, demeurant Galerie Marchande de l'Hôtel de Paris, Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), d'un fonds de commerce de vente à la clientèle :

- de téléphones portables de luxe Vertu de Nokia et Tag Heuer,

sous l'enseigne « FERRET »,

fonds de commerce appartenant à ladite Société des Bains de Mer, d'une superficie de 14,97 m<sup>2</sup> environ, sis à l'Hôtel de Paris, le dernier à droite en montant l'escalier depuis le hall, ce, pour une durée ayant commencé à courir le 1<sup>er</sup> janvier 2014,

a pris fin le 30 septembre 2014.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 21 novembre 2014.

---

### FIN DE GERANCE LIBRE

---

#### *Première Insertion*

---

La gérance libre consentie, par acte sous seing privé, en date à Monte-Carlo du 30 août 2011, enregistré à Monaco, le 11 novembre 2011, Folio Bd 188, Case 13, par la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, dont le siège social est Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), à la société anonyme monégasque GRAFF MONTE-CARLO, demeurant Hôtel de Paris, Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), d'un fonds de commerce de vente à la clientèle :

- d'articles de bijouterie, de joaillerie, d'horlogerie, d'orfèvrerie et d'accessoires de ces dernières ainsi que d'objets d'art, de pierres précieuses et d'une ligne de parfums, de la marque « GRAFF »,

sous l'enseigne « GRAFF »,

fonds de commerce appartenant à ladite Société des Bains de Mer, d'une superficie de 40,81 m<sup>2</sup> environ, sis au premier étage de l'Hôtel de Paris et donnant sur le hall d'entrée principal, ce, pour une durée ayant commencé à courir le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour se terminer le 31 décembre 2016.

Aux termes d'un avenant de résiliation, consenti, par acte sous seing privé, en date à Monte-Carlo du 3 avril 2014, enregistré à Monaco, le 11 juin 2014, Folio Bd 100, Case 28, par la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, à la société anonyme monégasque GRAFF MONTE-CARLO, le contrat de gérance libre, en date du 30 août 2011, a été résilié à la date du 30 septembre 2014,

sans le versement d'une indemnité quelconque de part ni d'autre.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 21 novembre 2014.

---

## CAR TRADE MONACO SARL

---

### CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

---

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 juin 2014, enregistré à Monaco le 26 juin 2014, Folio Bd 119 V, Case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « CAR TRADE MONACO SARL ».

Objet : « La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger :

La prestation de services, d'aide et d'assistance et l'intermédiation dans le cadre de l'achat et de la vente de tous types de véhicules d'occasion.

La mise en relation des particuliers avec les agents économiques intervenant dans les secteurs d'activités liés auxdits véhicules (concessionnaires, carrosseries, assurances,...) à l'exclusion de toute activité réglementée.

La conception, le développement et l'animation d'un site internet y afférent.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini ou susceptibles d'en favoriser le développement ».

Durée : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et de l'Industrie.

Siège : 31, avenue Princesse Grace à Monaco.

Capital : 16.000 euros.

Gérante : Madame DALBERA Evelyne épouse PASTOR, non associée.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 31 octobre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

---

## **DOMUS DIGITAL DESIGN S.A.R.L.**

en abrégé « **DDD** »

---

### **CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 février 2014, enregistré à Monaco le 18 février 2014, Folio Bd 151 V, Case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « DOMUS DIGITAL DESIGN S.A.R.L. » en abrégé « DDD ».

Objet : « La société a pour objet :

Création, conception et réalisation d'imageries digitales et de tous objets de type tridimensionnel à travers le prototypage rapide et la stéréolithographie.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : « Le Riviera Palace », 5, rue des Lilas à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Piero MANARA, associé.

Gérante : Madame MANARA Debla épouse BERGER, associée.

Gérant : Monsieur Julien SCHETRIT-SANTI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 14 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

---

## **L'EXCEPTION**

---

### **CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 4 juin 2014 et 6 juin 2014, enregistrés à Monaco les 6 juin 2014 et 12 juin 2014, Folio Bd 110 V, Case 8, et Folio Bd 184 R, Case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « L'EXCEPTION ».

Objet : « La société a pour objet :

Institut de beauté, comprenant des prestations de coiffure, avec achat et vente de produits cosmétiques ainsi que d'accessoires liés à l'activité, avec service de bar-salon de thé.

La participation de la société par tout moyen et sous quelque forme que ce soit à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, ou à tout autre objet similaire ou connexe ».

Durée : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et de l'Industrie.

Siège : 11, rue de la Turbie à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérante : Mademoiselle Farah BARRAL, associée.

Gérante : Mademoiselle Olivia GERMAIN, associée.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 12 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

Etude de M<sup>e</sup> Henry REY  
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

### CESSION DE DROIT AU BAIL

*(Première Insertion)*

Aux termes d'un acte reçu, par le notaire soussigné, le 21 octobre 2014, la S.A.M. « MONTE-CARLO NEGOCE », en abrégé « MCN » (anciennement dénommée « INTERNATIONAL BOTTLE S.A.M. »), ayant son siège 11, rue de La Turbie, à Monaco, a cédé à la S.A.R.L. « L'EXCEPTION », ayant son siège 11, rue de la Turbie, à Monaco, le droit au bail d'un local n° 5, situé au rez-de-chaussée, avec une cave attenante, de l'immeuble « VILLA MARIE », 11, rue de la Turbie, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 21 novembre 2014.

Signé : H. REY.

### BARDOTE & Cie

Société en Commandite Simple  
au capital de 120.000 euros

Siège social : 2, avenue de Grande-Bretagne - Monaco

### TRANSFORMATION EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ET CHANGEMENT DE DENOMINATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 octobre 2014, les associés ont décidé la transformation de la société en commandite simple

BARDOTE & Cie en société à responsabilité limitée dont la dénomination sociale est ATELCOM S.A.R.L.

Aucun autre changement n'est intervenu au sein de la société.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 17 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

### DESSI ET COMPAGNIE

Société en Commandite Simple  
au capital de 50.000 euros  
Siège social : Galerie Commerciale du Métropole  
17, avenue des Spélugues - Monaco

### TRANSFORMATION EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2014, il a été procédé à la transformation de la société en commandite simple « DESSI ET COMPAGNIE » en société à responsabilité limitée dont la dénomination sociale est « DESSI ET COMPAGNIE ».

Aucun autre changement n'est intervenu au sein de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 17 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

**NARMINO SORASIO**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 150.000 euros  
Siège social : 27, avenue de la Costa - Monaco

**MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2014, les associés ont décidé de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ART. 2.

*Objet*

La société a pour objet :

Achat, vente, import-export de tout objet pour l'aménagement et la décoration intérieure et extérieure de la maison et du jardin, ainsi que tous outils et matériels s'y rapportant ;

La vente en gros, demi-gros et détail, de plantes et arbres, fleurs fraîches, fleurs artificielles et stabilisées, graines, bulbes, bougies, senteurs, meubles de la maison et du jardin, vases, pots et autres contenants, art de la table, vente au détail de denrées alimentaires, de boissons hygiéniques et alcooliques en agrément des compositions florales et décoratives.

Création, étude, réalisation, entretien, aménagement et arrosage automatique de terrasses, parcs et jardins, cultures, pépinières et jardinerie.

Toutes opérations mobilières et immobilières s'y rapportant. »

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

**BELCURVES**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 50.000 euros  
Siège social : 29, rue du Portier - Monaco

**MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 3 septembre 2014, les associés ont augmenté le capital social de la société de 50.000 euros à 52.083 euros et modifié en conséquence les statuts.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

**BE FIT MONACO**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 100.000 euros  
Siège social : 2, rue Joseph Bressan - Monaco

**DEMISSION D'UN COGERANT  
CESSION DE PARTS SOCIALES**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire et d'une cession de parts sociales toutes deux en date du 21 octobre 2014, enregistrées à Monaco, le 30 octobre 2014, les associés ont pris acte de la démission de M. Michael PELLEGRINO de ses fonctions de cogérant, et de la cession de la totalité des parts sociales qu'il détenait au sein du capital de la société au profit d'un autre associé.

La société demeure gérée par M. Ross BEATTIE, gérant unique.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

**LA SALIERE SARL**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 20.000 euros  
Siège social : 28, quai Jean-Charles Rey - Monaco

—————  
**DEMISSION D'UN COGERANT  
NOMINATION D'UN COGERANT**  
—————

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 8 septembre 2014, enregistré à Monaco le 10 septembre 2014, Folio Bd 11 R, Case 1, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Stefano FRITELLA et ont décidé de nommer en qualité de nouveau cogérant Monsieur Lorenzo GIOVAGNORIO, demeurant 18, quai Jean-Charles Rey à Monaco.

L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire enregistré dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

**STEP'S**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 100.000 euros  
Siège social : 20, avenue de Fontvieille - Monaco

—————  
**NOMINATION D'UN COGERANT**  
—————

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 2014, enregistré à Monaco le 23 septembre 2014, les associés de la société à responsabilité limitée «STEP'S» ont décidé de procéder à la nomination de M. Stanislav STEPANKOV en qualité de cogérant de la société et de procéder aux modifications statutaires inhérentes.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 12 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

*Erratum à la modification aux statuts de la S.A.R.L. THE BODY SHOP MONACO publiée au Journal de Monaco du 14 novembre 2014.*

Il fallait lire page 2617 :

« Démission de deux cogérants - Nomination d'un cogérant » au lieu de « Démission d'un gérant Nomination de deux cogérants ».

**S.A.R.L. BUZZTUNE**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 16, rue des orchidées - Monaco

—————  
**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**  
—————

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire le 13 octobre 2014, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société au 5, rue des Lilas à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 17 novembre 2014

Monaco, le 21 novembre 2014.

**S.A.R.L. MILADY MONACO**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social :  
Allée Serge de Diaghilev - Sporting d'Hiver - Monaco

—————  
**TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**  
—————

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 20 octobre 2014, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société de l'allée Serge de Diaghilev - Sporting d'Hiver à Monaco au 1, rue du Gabian - MBC2 à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de



Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

---

### **MONACO FINE WINES S.A.R.L.**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros

Siège social : 14 ter, boulevard Rainier III - Monaco

---

#### **TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2014, les associés de la société à responsabilité limitée « MONACO FINE WINES S.A.R.L. » ont décidé de transférer le siège social du 14 ter, boulevard Rainier III au 14 bis, rue Honoré Labande à Monaco, au sein des locaux du PRIME OFFICE CENTER, dans l'immeuble « Le Bettina ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 28 octobre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

---

### **S.A.R.L. TELCO MONACO**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 15.000 euros

Siège social : 16, rue des Orchidées - Monaco

---

#### **TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2014, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société au 5, rue des Lilas à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 17 novembre 2014.

Monaco, le 21 novembre 2014.

---

### **S.A.M. « MORAVIA YACHTING »**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 150.000 euros  
Siège social : 8, quai Antoine 1<sup>er</sup> - Monaco

---

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Les actionnaires de la S.A.M. « MORAVIA YACHTING » sont convoqués, au siège social :

- en assemblée générale annuelle, le 23 décembre 2014 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice ;

- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice ;

- Lecture du Bilan et du compte de Pertes et Profits établis au 31 décembre 2013. Approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation du montant des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes ;

- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- Autorisation à donner aux administrateurs conformément aux dispositions de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- Approbation des indemnités allouées au Conseil d'Administration ;

- Questions diverses.

- en assemblée générale extraordinaire, consécutivement le même jour, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- décision à prendre sur la poursuite de l'activité malgré la perte des 3/4 du capital social.

*Le Conseil d'Administration.*

---

## ASSOCIATIONS

### RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 6 novembre 2014 de l'association dénommée « Monaco-Tunisie ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, L'Edelweiss, 50, boulevard du Jardin Exotique, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet de :

« - accueillir et venir en aide aux tunisiens résidents à Monaco ;

- aider et soutenir la communauté tunisienne de la Côte d'Azur ;

- organiser et gérer des évènements sportifs, des projets humanitaires, sociaux, environnementaux, des foires et conférences ;

- contribuer au prestige et au rayonnement de la culture tunisienne et de la Principauté de Monaco en Tunisie ».

### Les amis de MIR à Monaco

Nouvelle adresse : 17, boulevard d'Italie « Villa La Rousse » à Monaco.

## FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrèments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 14 novembre 2014
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	7.742,86 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Asset Management S.A.M.	Barclays Bank PLC	5.262,55 EUR
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	283,78 EUR
Monaco Plus Value Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.107,12 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.000,23 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.193,73 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.052,64 EUR
Capital Obligation Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.815,44 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.120,50 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.432,70 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.376,16 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.200,02 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 14 novembre 2014
Monaction High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.049,76 EUR
Monaco Plus Value USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.095,88 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.339,12 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.311,58 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.376,89 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.018,43 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.351,71 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	482,37 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.325,62 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.283,87 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.698,79 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.329,53 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	846,16 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.179,47 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.388,54 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	58.696,59 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	599.019,45 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.045,06 EUR
Objectif Croissance	06.06.2011	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.288,19 EUR
Monaco Horizon Novembre 2015	07.05.2012	C.M.G.	C.M.B.	1.106,19 EUR
Objectif Maturité 2018	21.01.2013	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.071,77 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.028,89 USD
Monaco Horizon Novembre 2018	21.05.2013	C.M.G.	C.M.B.	1.048,52 EUR
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.021,23 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 13 novembre 2014
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.717,76 EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.617,28 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 18 novembre 2014
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	603,90 EUR
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.880,51 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE  
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

